



SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
D'INFORMAZIONE

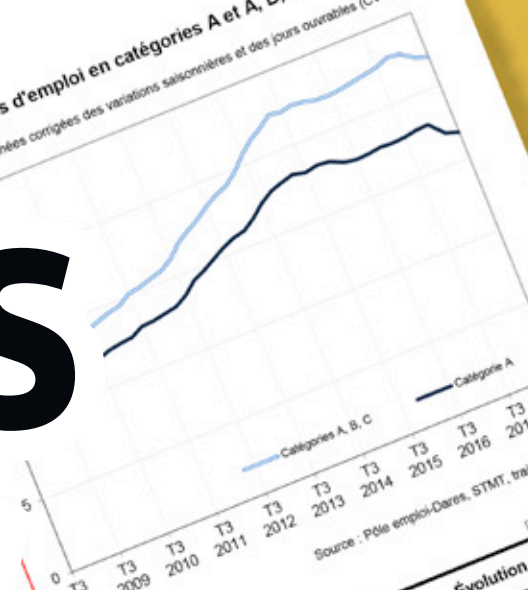


TABLEAU DE BORD EMPLOI

# CHASSÉS CROISÉS

POLE EMPLOI EN CORSE

Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C en Corse  
Sources : données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO)



Demandeurs d'emploi par catégorie	Effectif			Évolution (en %) un trimestre
	3e trim. 2017	2e trim. 2018	3e trim. 2018	
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	17 770	17 050	16 770	-1,6
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	1 840	1 980	1 960	-1,0
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	3 000	3 210	3 220	+0,3
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	22 600	22 240	21 950	-1,2
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	1 320	1 370	1 300	-5,1
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	2 050	1 950	1 950	0,0
<b>Total</b>	<b>25 970</b>	<b>25 550</b>	<b>25 200</b>	<b>-1,3</b>
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	3 499,5	3 440,5	3 456,8	+0,1
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	751,6	755,5	771,6	+2,1
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	1 365,4	1 432,0	1 421,2	-0,7
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 616,5	5 627,9	5 649,6	+0,4
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	1 320,0	1 370,0	1 300,0	-5,1
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	2 050,0	1 950,0	1 950,0	0,0
<b>Total</b>	<b>9 296,5</b>	<b>9 155,4</b>	<b>9 142,4</b>	<b>-0,1</b>

En Corse, l'emploi, ayant une moyenne à 21 950 en moyenne sur le trimestre (soit -1,3% sur le trimestre) En France métropolitaine, ce nombre a augmenté de +0,6% sur un an.



SYMPOSIUM  
PAOLI-NAPOLÉON  
P20

ÉDITOS P3 • BRÈVES P6  
ISULA SURELLA P7 • JACQUES FUSINA P21  
AGENDA P22



Photo: Melania Avanzato



CONTEMPORAINS & ATYPIQUES  
**300 MODÈLES**  
TROUVEZ LE VOTRE

CONFIGUREZ VOTRE PISCINE EN LIGNE

[www.corsepiscine.com](http://www.corsepiscine.com)  
06 43 73 07 40

Confiez-nous la sécurité de votre entreprise !  
Votre pack sécurité alarme et vidéosurveillance

**POUR 99€ HT/MOIS.**



Offrez le meilleur accueil à votre entreprise,  
Confiez-nous votre standard téléphonique IP !  
Votre pack téléphonie et internet en illimité

**POUR 99€ HT/MOIS.**



Réduction de vos factures,  
musique d'attente personnalisée  
renvoi d'appel, conférence



04 95 46 85 69  
[contact@espacecorsesecurite.fr](mailto:contact@espacecorsesecurite.fr)  
[www.ecs.corsica](http://www.ecs.corsica)

**Installation sur toute la Corse!**

Alarmes, Vidéosurveillance, Automatisation, Contrôle d'accès, Coffres-forts, Téléphonie entreprise



## I Santi

Comment concilier la volonté d'un gouvernement de mettre en place une transition écologique aussi indispensable que vitale pour les générations futures tout en répondant aux attentes des consommateurs qui voient leur facture de carburant augmenter sans pour autant voir leur pouvoir d'achat évoluer ? Au vu des dernières pressions fiscales, l'accord devient de plus en plus improbable.

Emmanuel Macron assume et préfère affronter un peuple de plus en plus révolté même s'il dit comprendre ses doutes et son impatience. La compréhension risque de ne plus suffire !

Que peut provoquer un « je préfère la taxation du carburant à la taxation du travail » ? La colère de ceux qui tentent encore de lui rappeler qu'ils ne traversent pas tous une simple rue pour se rendre sur leur lieu de travail, qu'ils vivent souvent loin des zones urbaines ou industrielles, qu'aucune autre alternative ne leur est proposée ou, si elle existe, est souvent déconnectée des horaires imposés par leur vie professionnelle ou familiale et donc, qu'ils sont obligés d'utiliser leur véhicule pour se déplacer.

Et ce n'est pas une possible aide au transport annoncée après coup, dans la précipitation et sans réflexion au préalable sur ses modalités de mise en place et son coût qui peut pour le moment calmer une ire bien légitime.

Que répondre à cette autre sortie de route verbale « les mêmes qui râlent sur la hausse du carburant réclament aussi qu'on lutte contre la pollution de l'air parce que leurs enfants souffrent de maladies » ? A minima, que ce raccourci sémantique est inacceptable car culpabilisant et qu'il amalgame deux problématiques différentes que la seule hausse des carburants à la pompe ne pourra malheureusement pas résoudre !

Bref, l'Exécutif va devoir carburger pour proposer quelques solutions consensuelles s'il ne veut pas rendre la situation actuelle explosive. ■ [dominique.pietri@yahoo.fr](mailto:dominique.pietri@yahoo.fr)



Da Roland FRIAS

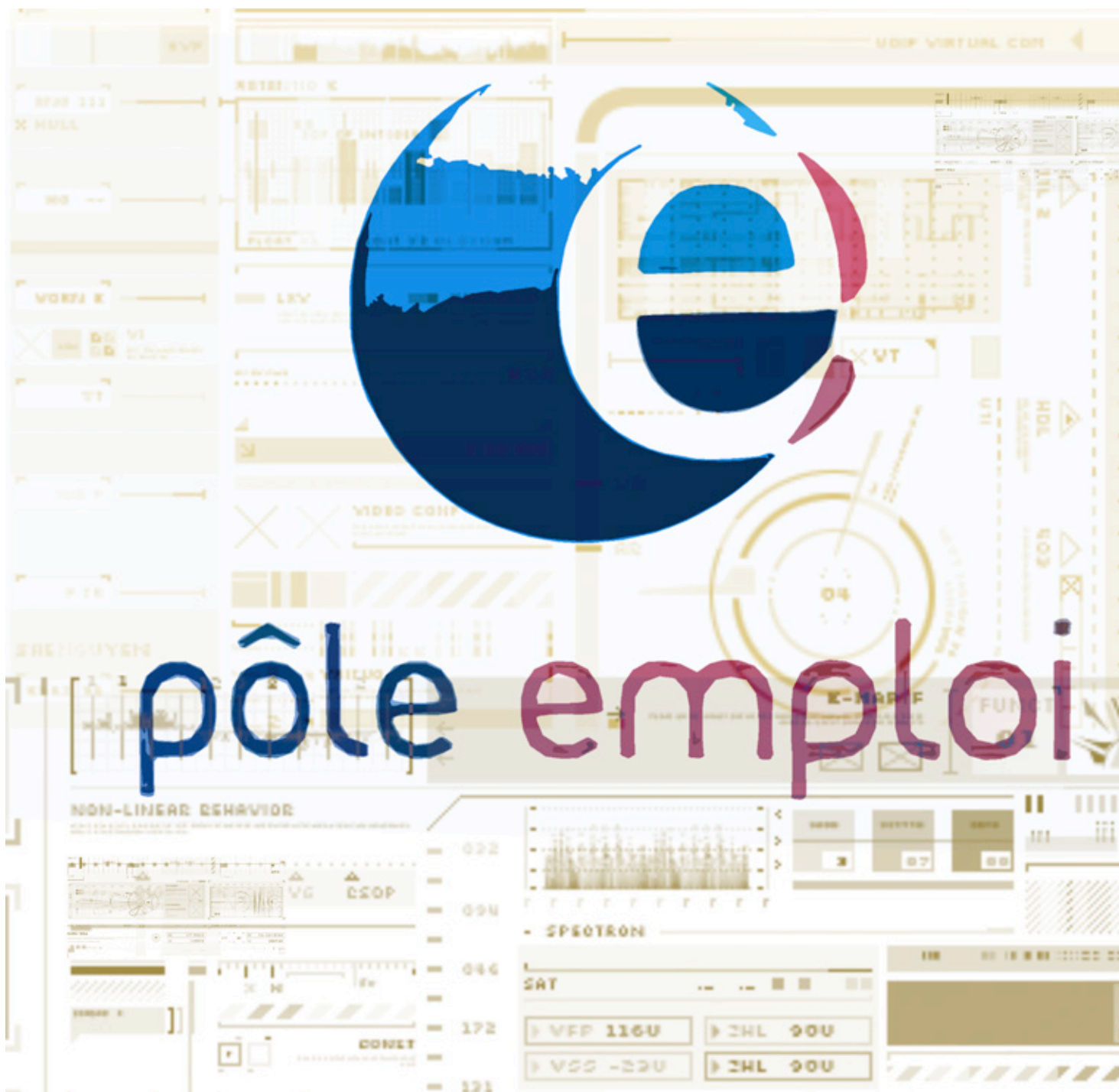
## Una consulta per l'avvenire

**M**entre sta dumenica, era chjamata a Nova Caledonia à risponde à una dumanda chjara, posta per mezu d'una consulta storica, aperta à 174 154 elettori.

**U** Si trattava per a ghjente di st'arcipelagu, culunizatu da a Francia ind'u 1853, di vutà, o micca, à prò d'una piena suveranità è di l'indipendenza. Ghjè u «nò» chì hà vintu à 56,4 percentu, cù una partecipazione massiccia di più di 80 percentu. Devianu i risultati truvassi, secondu i sundami, in giru à 70 percentu contr'à l'indipendenza. Era dunque prevista a disfatta. Ma ùn hè stata cusì larga è a prova di i partigiani di u «iè» hè «carca à speranza» per tuttu un populu. Sta forte mobilitazione hè u simbulu sopr'à tuttu di u fiascu di u partitu Travaglistu, anch'ellu independentistu, chì avia dumandatu à i so militanti d'ùn participà à ciò ch'ellu hà qualificatu di «burla». Ramintemu chì quessu u referendum hè a cuncretizzazione di u travagliu d'appaciamentu trà i Canacchi è i Caldoscii, principiata cù l'accordi di Matignon di u 1988 chì eranu stati firmati dopu à e violenze di l'annate 80 frà e quale, in punta, a presa d'ostagii è l'assaltu di a grotta d'Uveà di maghju 88 fendu 25 morti. D'apressu à i cifri uffiziali, a lista elettorale speciale per a consulta cuntava circa 46 percentu di Canacchi. Tandù cù 43,6 percentu di e voce à prò di l'indipendenza, u populu nativu di Nova Caledonia hà vutatu di sì, di modu quasi pienu ! Ghjè per quessa chì sò numerosi à parlà di vittoria. Serà urganizatu di dicembre un cumitatu di i signatarii di l'accordu di Numeà, da tirà cunclusioni cumune di u referendum, à l'invitu di u Primu Ministru, Edouard Philippe. 5 mesi più tardi si teneranu in Nova Caledonia l'elezione provinciale per rinnovellà l'eletti di trè pruvince è quelli di u Cungressu chì eleghje u Governu collegiale. Oghje chì hè oghje, l'independentisti anu à u Cungressu 25 eletti nant'à 54. Per dumandà a messa in opera d'una seconda eppo d'una terza consulta, serà necessariu, secondu l'accordu di Numeà firmatu ind'u 1998, d'adunisce un terzu di l'eletti di u Cungressu, sia 18. Dapoi dumenica scorsa, dicenu i dirigenti di u FLNKS, partitu independentistu storicu di Nova Caledonia, ch'elli volenu culmà u scopu di deculunializzazione di st'accordu. Si parla digià d'un novu scrutinu per u 2022. ■

TABLEAU DE BORD EMPLOI

# CHASSÉS CROISÉS



*Pour le deuxième trimestre consécutif,*

*le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi diminue.*

*Mais si 1050 personnes ont pris la chemin de la sortie direction le travail, près du double ont fait leur entrée, ou leur retour.*

**Comme lors du trimestre précédent**, les chiffres du marché du travail au 3<sup>e</sup> trimestre 2018 indiquent une nette diminution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Corse. Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit ainsi en moyenne à 21 950 personnes, soit 290 inscrits de moins qu'au 2<sup>e</sup> trimestre, pour une baisse de 1,3 % sur le trimestre et de 2,9 % sur un an. La baisse la plus significative concerne les inscrits en catégorie A, c'est-à-dire les personnes sans aucun emploi, dont le nombre diminue de 1,6 % sur un trimestre et de 5,6 % sur un an, et c'est en Corse-du-Sud que cette diminution est la plus marquée avec une décreue de 2,3 % sur un trimestre et de 8,9 % sur un an, alors que la Haute-Corse enregistre seulement des reculs de 1 % et 2,5 %.

Lors de ce 3<sup>e</sup> trimestre, pour les catégories A, B et C, on a comptabilisé 1050 sorties motivées par une reprise d'emploi déclarée, laquelle constitue le premier motif de sortie de Pôle emploi, pour lequel on note par ailleurs une hausse de 6,1 % sur un an, mais une évolution trimestrielle négative [-2,8 %]. Le deuxième grand motif de sortie est la radiation pour défaut d'actualisation avec 870 sorties, soit une baisse de 3,3 % sur un trimestre, mais une augmentation de 2,4 % sur un an. Troisième raison de sortie du contingent des inscrits, les entrées en stage ou en formation, qui ont concerné 290 inscrits et progressent de façon notable, tant sur un trimestre (+16 %) que sur un an (+26,1 %). Tout aussi notables, la recrudescence des sorties motivées par un arrêt des recherches en raison d'une maternité, d'un départ en retraite ou d'une maladie: +15,8 % sur un trimestre et +10 % sur un an, le motif de maladie qui représentait à lui seul plus de la moitié des sorties «arrêt des recherches» enregistrant une hausse de 9,1 % sur le trimestre et sur un an. Sur 2910 sorties comptabilisées lors de ce 3<sup>e</sup> trimestre, plus de la moitié (1580 personnes) ont cessé d'être inscrites pour des raisons autres que la reprise d'un emploi ou l'accès à un stage ou une formation.

Le total des entrées pour ce 3<sup>e</sup> trimestre est de 2830, avec une forte représentation des fins de contrat (42,8 % et 1210 cas) qui régressent de 3,2 % sur 3 mois mais progressent de 3,4 % sur un an. Viennent ensuite, mais dans une proportion très inférieure (13,4 % et 380 cas), les réinscriptions rapides (après une sortie survenue par exemple suite à un défaut d'actualisation ou une radiation administrative). Puis les retours d'inactivité, à l'issue d'une période de maladie, d'une maternité ou d'une formation (11,3 % et 320 personnes). Le nombre des démissions, qui augmente de 12,5 % sur un an, excède très largement celui des licenciements économiques (-20 % sur un an mais +33 % sur un trimestre) et celui des ruptures conventionnelles, procédure amiable qui constitue une alternative privilégiée à la démission - mais aussi parfois, quoique dans une bien moindre mesure, au licenciement - reste stable sur un trimestre mais augmente de 4,8 % sur un an.

Indéniablement, il y a eu (un peu) plus de mouvements vers la sortie de Pôle emploi qu'il n'y a eu d'entrées. Pour autant, si 1050 personnes ont repris un emploi, en laissant de côté des motifs tels que démission, ruptures conventionnelle ou première entrée sur le marché du travail et même réinscription rapide et retour d'inactivité, 1390 autres en ont perdu un. Tandis que, entre réinscription rapide et fin d'inactivité, 700 demandeurs d'emploi un temps sortis des statistiques sont revenus à la case départ. ■ PMP

## CHIFFRES GLOBAUX



## LES TENDANCES DU TRIMESTRE

## Entrée en stage ou en formation

290

Évolution trimestrielle



+16%

Évolution annuelle



+26,1%

## Ruptures conventionnelles



220

Évolution trimestrielle



0

Évolution annuelle



+4,8%



## DÉCHETS

### RÉQUISITION DU CENTRE DE PRUNELLI DI FIUM'ORBU

**Le 6 novembre**, la préfecture de Corse a annoncé la réquisition de l'installation de stockage de déchets non dangereux située sur le territoire de la commune de Prunelli di Fium'Orbu. Si le plan d'actions pour la gestion des déchets élaboré par la Collectivité de Corse devrait être effectif d'ici 3 ans, pour l'heure le dispositif actuel repose sur l'exploitation des centres de stockage de Viggianello et de Prunelli di Fium'Orbu. Or, précise la préfecture, «*si la capacité du centre de Viggianello a pu être augmentée en accord avec les élus concernés, le processus de concertation engagé depuis 3 mois avec la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu n'a pas permis d'aboutir à un accord pour augmenter celle du centre de Prunelli di Fium'Orbu*». Aussi, «*depuis le 20 août, de nombreux clients de ce site dont un grand nombre d'entreprises commerciales et industrielles, privés d'exutoire pour leurs déchets, ont été amenés à les stocker dans des conditions non satisfaisantes*». Et, alors que plusieurs collectivités n'étaient déjà plus en capacité d'exercer la collecte des déchets sur leur territoire, la situation se trouve encore aggravée suite au passage de la tempête Adrian, les dégâts occasionnés se traduisant par un surcroît de déchets à éliminer. La préfète de Corse et le préfet de la Haute-Corse ont estimé que cette situation d'urgence imposait la réquisition du site de stockage de Prunelli di Fium'Orbu en ouvrant une capacité complémentaire de traitement d'ici la fin de l'année. ■ PMP



## TEMPÊTE ADRIAN

### ET MAINTENANT?

**Une semaine après** le passage de la tempête Adrian en Corse, l'heure était à l'inventaire et à la recherche de solutions pour accompagner les maires des communes sinistrées comme les chefs d'entreprises dont les installations ont été endommagées ou détruites. La préfecture de Corse a ainsi instauré un comité de suivi et d'évaluation des dégâts associant les maires, dont la première réunion s'est tenue le 5 novembre à Ajaccio. La préfète Josiane Chevalier a par ailleurs annoncé l'organisation d'un «retour d'expérience», qui portera non seulement sur la gestion de la crise mais aussi sur ses enseignements et les mesures à prendre pour, face l'éventualité de voir un tel épisode se répéter, améliorer la prévention et la préparation du territoire, comme par exemple la réalisation de plans communaux de sauvegarde ou une meilleure prise en compte des risques dans les décisions d'urbanisme. Le lendemain, toujours à Ajaccio, la préfète et le maire de la ville, Laurent Marcangeli, présidaient une réunion ouverte plus spécifiquement aux entreprises qui ont connu des sinistres. Le 6 novembre, c'était au tour de Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, de faire un point de la situation. À cette occasion, a été annoncé le déploiement de Forza. Activé au lendemain des intempéries sans précédent qui avaient frappé la Haute-Corse en novembre 2016, ce dispositif de la Collectivité de Corse (CdC), porté et mis en œuvre par l'Agence pour le développement économique de la Corse (Adec) en partenariat avec les chambres consulaires, vise à soutenir et relancer les entreprises touchées par une calamité naturelle, et reconnue comme telle par arrêté ministériel. Dès la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, un rapport sera présenté au plus tôt à l'Assemblée de Corse pour intervenir auprès des entreprises des zones délimitées par arrêté ministériel. L'aide, sous forme de subvention ou d'avance remboursable, portera principalement sur le matériel, le stock et le mobilier détériorés sur la base d'une évaluation reposant impérativement sur un justificatif d'assurance. Elle pourra aussi palier une perte d'exploitation. Tout type d'entreprise est éligible, à l'exception notable de celles relevant de secteurs de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles, de la production agricole primaire, de la pêche et de l'aquaculture. La mise en œuvre de ce dispositif doit, précise l'Adec, de «*par sa nature exceptionnelle, être limitée dans le temps. Il sera ainsi prévu une période de 6 à 8 mois à compter du mois de novembre, pour permettre aux entreprises de constituer et transmettre leur demande d'aide complète*». Les demandes d'aides seront réceptionnées par les chambres consulaires qui en assureront le prétraitement avant finalisation de leur instruction par les services de l'Adec. ■ PMP

Les chiffres de la semaine

**1 002 995 €**

fin octobre : l'Eusko, monnaie locale du Pays Basque a dépassé le million d'euros en circulation, devenant, 5 ans seulement après sa création, la première monnaie alternative d'Europe. Plus de 3000 personnes et 780 commerces et entreprises l'utilisent au quotidien.

Les chiffres de la semaine

**5**

dossiers, pour un montant total de 29,9 M€ ont été validés à l'issue du comité régional de programmation des aides (Corepa), réuni le 6 novembre sous la co-présidence de la préfète de Corse et du président du Conseil exécutif de Corse.

Les chiffres de la semaine

**18,6 M€**

ont été programmés, dans le cadre du dernier Corepa, pour la remise en état et le renforcement de la piste de l'aéroport de Figari afin de lui assurer une portance adaptée au trafic aérien qui a doublé en 10 ans.

COLLECTE DE L'ALUMINIUM

## PERFORMANCE À CAGLIARI

**En 2017**, sur 69700 tonnes d'emballages en aluminium consommées par les ménages italiens, 47800 tonnes ont été récupérées, soit un taux de récupération de 68,6%. Un résultat rendu possible grâce à la coopération entre le Consortium national pour la collecte et le recyclage de l'aluminium, le Cial, et les collectivités locales. À l'heure actuelle, indique le Cial, la collecte différenciée de l'aluminium concerne 6777 communes italiennes qui totalisent 53,9 millions d'habitants, soit 89% de la population du pays. Sur les 47000 tonnes ainsi récupérées, 44200 ont été recyclées, permettant ainsi, estime le Cial, d'éviter l'émission de 328000 tonnes de CO2 et de réaliser une économie d'énergie de chiffrée à 141000 tonnes d'équivalent-pétrole.

Sur la base des résultats obtenus l'an passé dans les différentes régions d'Italie, le consortium a établi un palmarès destiné à mettre en évidence les performances – tant qualitatives que quantitatives – réalisées à la fois par les communes et les organismes locaux en charge de la gestion des déchets urbains et de décerner un prix, le «Premio Resa», assorti d'une prime incitative. Et si la Sardaigne a longtemps accusé un retard considérable en matière de tri des déchets, le Cial a confirmé cette année encore qu'elle a su combler son handicap, avec une mention spéciale pour les communes d'Alghero, Nuoro, Oristano et surtout Cagliari qui figure parmi les villes d'Italie les plus performantes. Elle totalise en effet, depuis 2016, pas moins de 405 tonnes d'aluminium récupérées, dont 114 tonnes collectées lors du premier semestre 2018. Une quantité de matériau permettant de réaliser, par exemple, 43 wagons ferroviaires, 40 000 bicyclettes, ou bien encore 850 000 cafetières. Le système de collecte

separée mis en place à Cagliari prévoit que les emballages en aluminium et ceux en verre sont consignés dans un même conteneur avant d'être acheminés vers une plateforme où s'opère un second tri. Entre canettes de boisson, boîtes de conserves, barquettes, tubes, feuilles d'emballage, couvercles, bouchons et capsules,

il a été estimé que chaque Cagliaritaïn sépare en moyenne 900 grammes d'aluminium par an. Depuis le mois d'avril dernier, la commune de Cagliari a entrepris d'instaurer un système de collecte en porte-à-porte; mis en place progressivement, il concernait 62% de la ville à la fin du mois d'octobre, l'objectif étant que la totalité des quartiers soient couverts avant la fin de l'année. Restent toutefois, comme en Corse, des zones où les appels à trier restent lettre morte. ■ EM



SASSARI

## DE LA MORT À LA CRÉATION

**Le 28 octobre dernier**, le maire de Sassari, Nicola Sanna, a signé le protocole qui, pour une durée de 30 ans, concède gratuitement les locaux de l'ancien abattoir communal à l'Académie des Beaux-Arts de la ville, qui entend y créer un campus des arts et du spectacle. La restauration de cet édifice historique, héritage d'une époque où la ville prospérait grâce à l'élevage et au commerce des peaux, aura nécessité près de 10 ans de travaux et un investissement de 6M€. Re-baptisé Ex-Ma.Ter, le site devrait non seulement accueillir les 650 élèves de l'académie, mais aussi offrir un centre de ressources aux associations culturelles et aux compagnies artistiques et leur permettre de mener à bien la réalisation

de projets divers, tels que des spectacles, pour lesquels les élèves de l'académie sont susceptibles de contribuer à la conception et la réalisation de décors et de costumes. Ce nouveau campus des Beaux-Arts sera d'ailleurs doté de son propre théâtre, d'une salle d'exposition et d'un restaurant. Une partie du complexe, l'Aula Magna qui peut être transformée en cinéma-théâtre, sera laissée 62 jours par an à la disposition de la commune, pour l'organisation d'événements. Le campus fonctionnera par ailleurs en relation avec le Centre de conservation et de restauration de Li Punti, et devrait accueillir une formation permettant l'habilitation de professionnels de la restauration de biens culturels. ■ EM



Sources : Cial, Ansa Sardegna, Sardinia Post, la Nuova Sardegna



**Entretien avec Jean-Luc MILLO Président de la section locale du Syndicat National des Territoriaux CFE-CGC et membre du Comité Technique de l'ex-Collectivité Territoriale de Corse.**

*Le 6 décembre 2018, les agents publics de la Collectivité de Corse seront appelés à choisir leurs représentants du personnel siégeant dans les organismes consultatifs. Comment s'annoncent ces élections professionnelles ?*



Jean-Luc MILLO : Il s'agit d'élections capitales puisque ce sont les premières pour cette collectivité nouvelle, issue de la fusion de trois collectivités : l'ex CTC et les deux conseils départementaux. Plus de 4300 agents sont appelés à voter. L'équivalent de la 3<sup>ème</sup> ville de Corse ! Les représentants du personnel sont là pour défendre ces agents et garantir leurs droits. L'enjeu de ces élections est d'autant plus important que les dossiers de l'action sociale, du temps de travail et du régime indemnitaire des personnels doivent être harmonisés avant le 1er juillet 2019. C'est pourquoi, bien que la campagne dure officiellement 6 semaines du 26 octobre au 5 décembre 2018, nous sommes sur la brèche depuis le 1er janvier. De plus, nous partons de loin car nous sommes le plus petit syndicat. Il a donc fallu se mobiliser, recruter, se former... Nous avons des relais un peu partout à présent, ce qui nous permet de nous déplacer à plusieurs et nous avons un excellent retour de terrain.

Le scrutin étant régional nous nous efforçons d'aller voir l'ensemble des sites, ce qui est très long mais nous faisons également du phoning et envoyons des messages par intranet.

*Quel message faites-vous passer au cours de cette campagne très active ?*

Jean-Luc MILLO : Mon organisation syndicale est en décalage total avec les options prises par l'administration, qui veut remettre en cause un certain nombre d'acquis sociaux. Et nous sommes également en décalage avec les autres actions syndicales qui pour l'instant se cantonnent à des prises de position favorables et valident les choix de l'administration. Car les agents n'ont pas demandé à être dans la collectivité unique. Jusqu'au 31 décembre 2017, ils étaient dans leurs bureaux ou à l'extérieur sur le terrain, satisfaits des régimes, des horaires acquis. Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il y a un réel danger qui plane au-dessus de leur tête. Donc nous disons, premièrement, qu'il y a des acquis sociaux pour tous les personnels, qui ne peuvent être remis en cause. Deuxièmement, que l'harmonisation des régimes, puis qu'harmonisation il doit y avoir, doit se faire par le haut. La Collectivité unique s'est emparée du budget des trois ex-collectivités, donc l'argent existe, il n'y a aucune raison d'aller puiser dans le budget de fonctionnement des personnels pour faire des économies sur leur dos ! Un alignement par le haut cela veut dire qu'il faut trouver les voies et moyens, en tenant compte des différences propres de ces trois anciennes collectivités qui ont travaillé à leur manière depuis des années, d'atteindre ce qu'on appelle une valeur cible pour remonter la valeur moyenne. Le tout dans le respect des acquis sociaux.

Et l'administration ne veut pas entendre ces revendications. Elle considère qu'il existe des « privilèges issus du clanisme », notamment dans les deux ex-CD. Conséquence, depuis le mois de juillet, il y a un net recul social. La collectivité unique a par exemple atomisé le personnel en excluant 25 % de ses agents de l'action sociale, tout en se gargarisant d'avoir augmenté le budget de 800 000 €.

Des privilèges, il n'y en a pas, des privilégiés non plus ! Il y a simplement des acquis sociaux. Face à la désespérance de certains de nos collègues qui pour la plupart se taisent, nous avons choisi de porter leur voix, sans polémique. Nous ne sommes pas un syndicat politique, nous ne combattons pas l'Exécutif légitimement élu, nous sommes simplement des personnels pour qui le combat syndical est une cause juste et noble.

### Qui sommes nous ?

- Un syndicat apolitique, libre et qui s'engage à vos côtés
- Un syndicat qui tient parole
- Un syndicat qui se bat pour la préservation des droits acquis des personnels
- Le syndicat des agents pour les agents !

### NOS ENGAGEMENTS

- Défense des acquis sociaux
- Harmonisation des Régimes Indemnitaires par le haut
- Organisation du travail et des conditions de travail
- Prévention des risques psychosociaux
- Prestations sociales étendues à l'ensemble des agents
- Intégration des ATTE dans le cadre des adjoints techniques territoriaux

Faites-vous respecter !  
VOTEZ SNT !

**Tél: 06 23 85 13 27**

**Mail: cfe-cgc@ct-corse.fr**





N° 01

## SCI A MORTULA

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 euros

Siège social : Lieu-dit Route d'Anghione

20221 Cervione

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière

**DENOMINATION** : SCI A MORTULA

**SIEGE SOCIAL** : Lieu-dit Route d'Anghione, 20221 Cervione.

**OBJET** : L'objet social est : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**DUREE** : 99 années.

**CAPITAL** : 100 euros.

**APPORTS EN NUMERAIRE** : 100 euros.

**GERANCE** : Est nommé Gérant de la Société : Monsieur **JACQUEMART Bruno Gérard**. Né le 20 Octobre 1966 à LILLE [59] de nationalité Française demeurant au 292 Boulevard de la Martille, Résidence L'Osmie, 83000 TOULON.

**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 19/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SAS

**Dénomination** : **FLB CHARPENTE**

**Siège** : 285 Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 1.000 Euros

**Objet** : Charpente traditionnelle, terrasse, brise soleil, pool house, ossature bois et activités accessoires

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément** : Les cessions d'actions en cas de pluralité d'associé, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur **Frédéric, Francis, Robert LECUYER**, demeurant 285 Résidence Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio  
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 03



## SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ETIC Agen : 05 53 480 800

Bordeaux : 05 33 891 790

Pau : 05 59 82 82 83

contact@avocats-etic.com

## SCCV LES GOELANDS

Société Civile de Construction Vente

Au capital de 3.000 euros

Siège social : La Marine de Porticcio

BP 13 - 20166 Grosseto-Prugna

RCS Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AGEN du 31/10/2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile de Construction Vente

**Dénomination sociale** :

**SCCV LES GOELANDS**

**Siège social** : La Marine de Porticcio - BP13 - 20166 Grosseto-Prugna

**Objet social** : L'acquisition de tout terrain à bâtir, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes au terrain, l'acquisition de tout immeuble bâti en vue de sa démolition ; L'aménagement, l'édification et la construction de tout bien immobilier ; La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social** : 3.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : **Patrick BRUNEAU**, demeurant Lieu-dit "Montardit", 47260 VERTEUIL D'AGENAIS et **Christian MARUTTI**, demeurant Villa "Montour", 47200 MAUVEZIN SUR GUPIE

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas, donné par les associés représentant plus des 2/3 des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 01/10/18, il a été constitué la SCI dénommée :

**SCI TINELLA MENAGER.**

**Siège social** : immeuble montebello 20200 Bastia.

**Capital** : 1000 euros.

**Objet** : Acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

**Gérance** : M. **François OTTAVI MENAGER**, immeuble montebello, 20200 Bastia.

**Cessions** soumises à agrément.

**Durée** : 99 ans.

**Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 05

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 10/10/18, il a été constituée une EURL dénommée **SPARTILINGUA.**

**Siège social** : les eaux d'orezza, 20229 Rapaggio.

**Capital** : 100 euros.

**Objet** : Formations en langue corse pour adultes. Traductions.

**Gérance** : M. **Stéphane Poli**, les eaux d'orezza, 20229 Rapaggio.

**Durée** : 99ans.

**Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/10/2018, à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SASU.

**Dénomination** : **SPG,**

**Siège** : Bâtiment A, Résidence Appolonie, 20200 Bastia.

**Objet** : L'achat, la vente, de tous véhicules automobiles d'occasion, ainsi que la vente de tous accessoires dépendant de cette activité, la location de véhicules de tourisme sans chauffeur.

**Durée** : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**Capital** : 1000 €, apport en numéraire.

**Président** : M. **GUERRINI Julien**, demeurant : Bâtiment A, Résidence Appolonie, 20200 Bastia.

**Admission aux assemblées** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins 3 jours. Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il en possède ou représente.

**Cession et transmission des actions** : Tant que la Société demeure unipersonnelle, les transmissions d'actions sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés, au profit des conjoints, ascendants et descendants d'un associé ; toutes autres cessions et transmissions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité des 3/4 des actions.

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23 octobre 2018, à Bastia (20200), il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination de la société** : **RPB**

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Objet** : L'achat, la vente, la pose et la réparation de surfaces vitrées sur les véhicules automobiles. L'achat, la vente et la pose d'essuie-glaces, de films teintés pour l'automobile, et d'accessoires automobiles.

La distribution de tous produits dérivés et consommables liés à l'exploitation des activités ci-dessus.

Et plus généralement, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Siège social** : Ancien Chemin de la Glacière, Lupino, 20600 BASTIA

**Durée** : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

**Capital social** : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

**Président** : Mr **Guy MICHELOTTI**, demeurant lieu-dit Mulinu Vecchio, 20200 Ville Di Pietrabugno

**Immatriculation** : RCS de Bastia

Pour avis et mention,

N° 08

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/9/18, il a été constituée une SAS dénommée **corsica luxury.**

**Siège social** : lotissement les tamaris, mozzello, 20260 Calvi.

**Capital** : 1000 euros.

**Objet** : La vente d'accessoires de luxe de seconde main et d'accessoire de première main.

**Président** : M. **Raphael Morandini**, lotissement les tamaris, mozzello, 20260 Calvi.

**Durée** : 99 ans.

**Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 09

## SCIBALEO4

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 Euros

Siège social : c/o M. PERRINO

Résidence Parc Impérial - Le Trianon

1 route des Cèdres - 20000 Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 29 octobre 2018, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 05 novembre 2018, dossier 2018 00034325 référence 2A04P31 2018 A 01494 ; Il a été constituée une Société Civile Immobilière :

**Dénomination sociale** : **SCI BALEO 4**

**Capital** : 1.000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

**Siège** : c/o M. PERRINO - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1 route des Cèdres - 20000 Ajaccio

**Objet** : L'acquisition de terrain, l'aménagement, la construction d'immeubles, la vente par lots ou en bloc, la location de biens lui appartenant, l'emprunt des capitaux nécessaires à la réalisation de cet objet.

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

**Gérant** : Monsieur **Antony, Ange PERRINO**, est désigné statutairement en qualité de gérant non associé sans limitation de durée

**Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés** : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention. **Antony PERRINO**, gérant.

N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29 octobre 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **VITAMINE SEA**

**Forme** : S.A.R.L.

**Capital social** : 1.000 €.

**Durée** : 99 ans.

**Objet** : L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit.

**Siège social** : 11 Clos des Orangers, 20128 GROSSETO-PRUGNA.

**Gérante** : Madame **Anais DEBAN** épouse Hausmann 100 rue du Bac, 75007 PARIS pour une durée illimitée.

N° 11

## CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date à BIGUGLIA du 16 Octobre 2018 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : SAS.

**DENOMINATION** : **P.J.I**

**SIEGE SOCIAL** : BIGUGLIA [20620] Lotissement Le Lancone n°10.

**OBJET** : L'objet social est : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant et préparation de plats cuisinés et à emporter.

**DUREE** : 99 années.

**CAPITAL** : 1.000 €

**APPORTS EN NUMERAIRE** : 1.000 €

**APPORTS EN NATURE** : Néant.

**PRESIDENCE** : Monsieur **Christophe, Pascal PELLEGRINI**, né le 18 Juin 1972 à LE RAINCY [Seine-Saint-Denis] demeurant à BIGUGLIA [20620] Lotissement Le Lancone n° 10.

**IMMATRICULATION** au RCS de BASTIA

Pour avis et mention, Le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 24/10/2018, à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SASU.

**Dénomination** : GLASSPRO2B

**Siège** : Zone Industrielle Erbajolo, 20600 Bastia.

**Objet** : La vente d'équipements et d'accessoires automobiles, la vente de matériaux de construction ; la fourniture et la pose de revêtements adhésifs à destination de toute surface vitrée hors rénovation ; le lavage, polissage et lustrage de véhicules hors travaux d'entretien, de réparation et de carrosserie.

**Durée** : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**Capital** : 1000 €, apport en numéraire.

**Président** : M. BIANCARDINI Patrick, demeurant : Résidence SAN GHJISE, Bât. E, Chemin du Macchione, 20600 Bastia.

**Admission aux assemblées** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins 3 jours. Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il en possède ou représente.

**Cession et transmission des actions** : Tant que la Société demeure unipersonnelle, les transmissions d'actions sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés, au profit des conjoints, ascendants et descendants d'un associé ; toutes autres cessions et transmissions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité des 3/4 des actions.

N° 13

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/10/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

**CABB CONSTRUCTIONS**

**Siège social** : lieu-dit ponte bonello, 20167 Sarrola-Carcopino

**Capital** : 1.000 €

**Objet** : Réalisation de travaux liés au bâtiment, maçonnerie générale, couverture, plâtrerie, peinture.

**Président** : FRANCHI Jean toussaint tour armoise résidence castel vecchio 20090 Ajaccio

**Transmission des actions** : En cas de transmission des actions, le transfert de propriété résulte de l'inscription des titres au compte de l'acheteur à la date fixée par l'accord des parties et notifiés à la société.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : L'assemblée des associés approuve les comptes annuels, au vu du rapport de gestion dans les six mois de clôture de l'exercice social.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 14

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 octobre 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**DENOMINATION** : VALTER SAM

**CAPITAL** : 300,00 euros

**SIÈGE** : Route de l'Aéroport - U Mufironu - 20114 Figari

**OBJET** : La Société a pour objet en France et à l'étranger : Tous travaux de construction maçonnerie et tous travaux découlant de la maçonnerie générale.

**DUREE** : 99 ans

**PRÉSIDENT** : Monsieur TANASA SAMIR PETRU

**IMMATRICULATION** : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

## A M L

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22-10-2018 fait à Borgo, il a été instituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière de Construction Vente

**DENOMINATION** : A M L

**SIÈGE SOCIAL** : Chemin du Rustinchetto - Lieu-dit Cavone - 20290 Borgo.

**OBJET** : La société a pour objet l'acquisition de terrains en vue de la construction et de la vente de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel. Plus généralement toutes opérations financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**CAPITAL** : 1000 euros entièrement libéré.  
**GERANCE** : Monsieur DI GIACINTO Lionel né le 15-09-1985 à Bastia [2B], de nationalité Française, demeurant Chemin du Rustinchetto - Lieu-dit Cavone - 20290 Borgo, pour une durée illimitée.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,

La gérance.

N° 16

## AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination** : L'île aux saveurs

**Forme** : Société par Actions Simplifiée (SAS)

**Siège social** : 10 Bvd Dominique Paoli, Im Panero, 20090 Ajaccio.

**Objet** : La vente, l'achat, l'import, l'export, la transformation, la fabrication artisanale, la vente d'alcools, le conditionnement de tous produits alimentaires et toutes matières premières, marchandises, matériaux, emballages et autres se rapportant à l'activité.

**Durée** : 99 ans.

**Capital** : 1000 euros.

**Président** : Mme Folacci Lisa demeurant 10 Bvd Dominique Paoli, Im Panero, 20090 Ajaccio.

**Immatriculation** : au RCS d'AJaccio.

N° 17

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à SARTENE en date du 28 mai 2018, il a été constituée une Société aux caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : CODISTA

**Siège** : Les Bains, 20153 GUITERA

**Objet** : L'activité de distribution de carburants, de lubrifiants, de gaz et de station-service ; La vente de sucreries, confiseries et autres denrées alimentaires ; Le négoce de tous véhicules automobiles ainsi que leur entretien et leurs petites réparations ; l'achat et la vente de pneus, pièces de rechange et tous accessoires automobiles.

**Durée** : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 20.000 euros, composé de cent vingt actions de cent euros chacune

**Apports en numéraire** : 20.000 euros entièrement libérés à la constitution.

**Président** : Monsieur CASAMARTA Dominique, demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud] 3 Avenue du Président KENNEDY, nommé pour une durée illimitée.

**Agrément** : Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la société.

**Immatriculation** : Au RCS d'AJaccio.

Pour avis,

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 octobre 2018, il a été constituée une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : CODA DESIGN ; **Forme** : SAS ; **Capital** : 100 euros **Siège** : 21 rue Napoléon, 20200 BASTIA

**Objet** : Conseil en décoration d'intérieur ; conception et création d'aménagement d'intérieur ; vente de mobiliers intérieur et extérieur ; conception-créeation et vente de cuisine ; conception-créeation et vente de mobiliers de terrasse ; conseil et accompagnement en décoration événementielle ; installation et pose.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ;

**Président** : Monsieur Rémi CODACCIONI domicilié 21 rue Napoléon, 20200 BASTIA.

**Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote** : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

**Existence de clauses relatives à l'agrément des cessionnaires d'actions** : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

**Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 19

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 31 octobre 2018, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : EMT VALLI

**Durée** : 99 ans

**Siège social** : PORTO-VECCHIO 20137 Chemin de Quenza, Villa Casabianca

**Capital social** : 1000 €

**Objet** : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la mise en valeur par tous moyens y compris la construction, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;

**Gérant** : Madame Eva Hermine Anina BRAKHA, demeurant Villa Casabianca, Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio, née le 02/01/1957 à PARIS 12ème, de nationalité Française.

**Immatriculation** : RCS d'AJACCIO

Pour avis,

N° 20

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Corbara en date du 18/10/2018, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : CONTRELLA

**Siège social** : Lieu-dit Contrella, Route de Corbara, Corbara (Haute-Corse)

**Objet** : La location meublée de logements d'habitation assortie de prestations para-hôtelières (petit déjeuner, fourniture de linge de maison, ménage, accueil)

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur Thomas Luciani, demeurant Lieu-dit Contrella, Route de Corbara, Corbara (Haute-Corse)

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

Le gérant.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 novembre 2018, il est constituée une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination sociale** :

PHARMACIE LEON

**Forme** : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

**Capital social** : 60.000 €

**Durée** : 99 ans

**Siège social** : RN 193, Morosaglia - 20218 Ponte-Leccia

**Objet social** : Pharmacien d'officine

**Gérant** : Madame Chloé LEON, née le 12 juillet 1985 à Porto-Vecchio, de nationalité française, demeurant Résidence Les Oliviers, Rue Daniel Agostini - 20137 Porto-Vecchio

La société sera immatriculée au RCS tenu par le greffe du Tribunal de commerce de Bastia

Pour avis,

## MODIFICATION GERANT

N° 22

## SARL SOCIETE INTERNATIONALE DE CONSEILS D'ORGANISATIONS ET DE MANAGEMENTS (SICOM)

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,00 euros

Siège social : Route de Poggio

Abbazia - 20243 Prunelli di Fiumorbo

Siren 435 176 854 RCS Bastia

## Avis de modification Changement de Gérance

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 Octobre 2018, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur BERTONE Antoine en qualité de Gérant et ont nommé en remplacement Madame DELIOT Christelle, dont l'adresse est "15 B, Grande Rue - 55700 BROUENNES" l'article 8 des statuts a été, en conséquence, mis à jour. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 23

## SERVICE IMMOBILIER

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.500 euros

Siren : 800 1862 947

Siège social : Rond-Point de Montesoro

Avenue Sampiero Corso

RN 193 - 20600 Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 octobre 2018, il a été pris acte de la nomination de Monsieur CHIPPONI Sébastien, demeurant : 9 lot Santa Lucia - TINTORAJO - 20600 Furiani, en qualité de nouveau Gérant, à compter du 29 octobre 2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur LUCCIARDI Bruno, Gérant démissionnaire. L'article 17 - [Gérance] des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Bastia

Le Gérant : CHIPPONI Sébastien.



**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
MEDIC**

Société au capital de 1524,49 Euros  
Inscrite au RCS de Bastia  
sous Le N° 379 180 714  
Siège Social :  
C/o Madame Françoise Dagneaud  
12, Chemin de Mucchiata  
20200 Ville di Pietrabugno

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une décision du 2 octobre 2018, les associés ont décidé de désigner Madame Françoise DAGNEAUD 12, chemin de MUCCHIATANA, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Patrick GALETTI.

Pour avis, La Gérance.

**LE TRESOR DE LAVA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 Euros  
Siège social : 18, Avenue Beverini  
20000 Ajaccio  
412 149 049 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Michel SALLES de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Florian Gaëtan ROGGIO, demeurant 13, Allée du Fiumorbo, Confina 1, 20167 MEZZAVIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

**SO.GE.P.**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000 euros  
Siège social : Centre d'Affaires Agis  
Immeuble IMHOTEP  
13, Lotissement Arbutetta  
20620 Biguglia  
452 251 234 RCS Bastia

Il résulte des décisions de l'associé unique en date du 31 octobre 2018, la nomination de M. Mustapha LAHMAR, CASA REGINA, 428 Route Inférieure de Cardo, 20200 BASTIA en qualité de Gérant en remplacement de M. Fared YAZ-GHI, Gérant démissionnaire à compter de cette date.

Pour avis,

**PETALE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 300.00 €  
Siège social : Route du Sémaphore  
20220 l'Île-Rousse-451 044 267 RCS

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 8 janvier 2018, il résulte que : Madame Pascale GUIDICELLI demeurant route du sémaphore, L'ILE-ROUSSE (Corse), a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Joseph GUIDICELLI, gérant décédé. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**SECRET DES VIANDES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 Euros  
Siège social : Résidence les Asphodèles  
Quartier Annonciade – 20200 Bastia  
R.C.S : Bastia 538 122 615

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 01.11.2018, les associés ont décidés de nommer en tant que co-gérant pour une durée indéterminée M. Dorian Marc Yann MARTINELLI demeurant Villa E CALDANE, les Terrasses de CARDO à Bastia (20200).

L'article n°15 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis,

**RFM AJACCIO**

SARL au capital de 7.622,45 Euros  
Siège social : 13 Jardins de Santa Lina  
Route des Sanguinaires  
20000 Ajaccio  
384 012 332 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 29/06/2018, Mr Laurent GUIMIER demeurant 2 rue des Cévennes, 75015 PARIS a été nommé en qualité de gérant en remplacement de Mr Frédéric SCHLESINGER. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

**NOMINATION COGERANCE  
SCEA DE L'ORTOLO**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 18 mai 2018, il a été nommé en qualité de cogérante de la SOCIETE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE L'ORTOLO, au capital de 22.867,35 €, ayant son siège à SARTENE (20100), Solayata, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 783.030.687, Madame Agnès de SUSINI née HERBINGER, demeurant à BONIFACIO (20169), Chiova d'Asino, pour une durée indéterminée à compter du 18 mai 2018. Monsieur Claude HERBINGER, demeurant à VELIZY (78140), 1 rue du Lavoisier, étant maintenu dans ses fonctions de cogérant.

Pour insertion- Maître Philippe POTENTIER.

**MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL****ICTHUS HOLDING**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.075.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Michel Ange  
Baléone Centre, Route Nationale 194  
20167 Afa-795 104 389 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 31 octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Michel Ange, Baléone Centre, Route Nationale 194, 20167 AFA au **chez Aquanord Ichtus, Zone Industrielle Portuaire des Huttes, Centre Aquacole, 59820 GRAVELINES** à compter du 31 octobre 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

**TONY PRIMEURS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : La Folie Bessin  
2 bis Chemin de Fretay – Villejust  
91400 Orsay-492 288 170 RCS Evry  
(2006 B 02903)

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 Octobre 2018, il a été décidé à compter de ce jour :

- de transférer le siège social du La Folie Bessin – 2 bis chemin de Fretay – VILLEJUST 91400 ORSAY à **Le Pont Bravone – Lieu-dit Bravone – 20230 LINGUIZZETTA**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

M. Tony PRETSEILLE domicilié Le Pont Bravone – Lieudit Bravone – 20230 LINGUIZZETTA demeure Président.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY sous le numéro 492 288 170 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.

**LA VOILE BLEUE SELLERIE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Résidence Stora Di Blue  
Route de Bocca Del'Oro, Arataffio  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 800 956 245

Aux termes d'une délibération en date du 09/10/2018, l'Assemblée Générale des associés de la S.A.R.L. LA VOILE BLEUE SELLERIE a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Résidence Stora Di Blue, Route de Bocca Del'Oro, Arataffio, 20137 PORTO-VECCHIO au : **24 Rue Nicolas APPERT, 33260 LA TESTE-DE BUCH**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**BASTIA CHARPENTES  
ARMATURES**

SARL au capital de 500.000 €  
35 Les Terrasses de Cardo  
20200 Bastia  
483 599 049 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 octobre 2018, il a été décidé de transférer le siège social à **PARIS (75006) 17, rue Dupin** et ce à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS de Bastia.

**AVIS**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL 3L SAS au capital de 220.000 € Siège social : 7 rue Pierre BONARDI, 20000 AJACCIO 790 893 747 RCS AJACCIO. Aux termes d'une décision en date du 30/05/2018, le Président de la SAS 3L, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 7 rue Pierre BONARDI, 20000 AJACCIO au **Lieu dit jabella 20167 PERI** à compter du 01/06/2018 et de modifier en conséquence l'art 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**V. VARIATION STYLE**

SARL au capital de 1000 €  
Siège social : rue Maréchal Lyautey  
Bât C, Résidence 1er consul  
20090 Ajaccio  
829 711 704 RCS Ajaccio

Suivant PV du 30/10/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à **ZAC de la moinerie, 10 impasse du Grand Jardin, 35400 Saint Malo**. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Radiation au RCS d'Ajaccio.

**C.A.P.S**

Eurl au cap. de 100 €  
res. mare et vista, Id strutta  
rte de patrimonio, 20217 St Florent  
822734174 RCS Bastia

Par DAU du 24/09/18, le siège a été transféré au **65 rte de san martino, 20200 San Martino Di Lota**.

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES****SCI MOANA**

Au capital de 1525 euros  
Siège social : 75B avenue Jean Giono  
04100 Manosque  
RCS Manosque 378 262 646

**AVIS DE PUBLICITE**

L'AGE du 15 octobre 2018 a :

- Transféré le siège social du 75B avenue Jean Giono, 04100 MANOSQUE à **Résidence le Luiggina 2, bât D, Avenue Pierre Pasquini, 20220 L'ILE-ROUSSE** à compter du même jour et modifié l'art 4 des statuts.

- Nommé en qualité de cogérant M. Maxence GILLIARD demeurant Campagne les Genestons, Route d'ansouis, 84120 PERTUIS pour une durée illimitée à compter de ce jour.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS MANOSQUE sous le numéro RCS MANOSQUE 378 262 646 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.

La Société, constituée pour 50 années à compter du 07 août 1991, a pour objet social : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial, leur mise en valeur, achat, location de tous immeubles ; l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apports en société.

Elle a un capital de 1525 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

**SASU LORENZI PLOMBERIE**

Société par Actions Simplifiée  
à Associé Unique  
Au capital de 1.000 €  
Siège : Rés le Flore Et Sens  
20600 Bastia  
812109072 RCS de Bastia

Par décision de l'AGO du 01/11/2018, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient **CORSE THERMIQUE SERVICES**. Mention au RCS de BASTIA.

## SAS SOCIETE PROFESSIONNELLE DU BATIMENT

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500 euros  
RCS Bastia 834 785 818  
Siège social : Lot Arbucetta  
Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 5 novembre 2018, il résulte que :

Monsieur Aziz LAHSAKI, né le 13 septembre 1981 à DR OULED SALEM, Maroc, de nationalité marocaine, demeurant, Bâtiment C, résidence LE NAPOLEON, TOGA, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO, pour une durée de 5 ans. A été nommé Président à compter du 5 novembre 2018 à 1h30 pour une durée de 5 ans en remplacement de :  
Monsieur Fared YAZGHI, né le 20 juillet 1981 à Bastia [20200], de nationalité française, demeurant, résidence REGINA, route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia démissionnaire.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 41

## SOCIETE D'EXPLOITATION SORBARA SANTINI

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 110.400 euros  
Siège social :  
Lotissement "Alba Marana"  
Lieu-dit "Pineto" - 20290 Borgo  
RCS Bastia 423 235 175

### AVIS

Par décisions en date du 13 octobre 2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Ange SANTINI de ses fonctions de Président et de M. Eric ONETTI SANTINI de ses fonctions de directeur général, et nommé, à compter du 13 octobre 2018, en qualité de Président, M. Eric ONETTI SANTINI demeurant Hameau de Pietranera 26, chemin du centre à SANTA MARIA DI LOTA [20].

Pour avis. Le Président.

N° 42

## CINTU IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000.00 €  
Siège social : Résidence Casa Luna  
20290 Borgo  
842 408 965 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 26 octobre 2018, il résulte que :  
- L'activité de gestion locative a été supprimée de l'objet social de la société, à compter du 26/10/2018.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

- Madame Adeline KORBA a démissionné de ses fonctions de directeur général à compter du 26/10/2018.

En conséquence, l'article 32 des statuts a été supprimé.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,  
Le représentant légal.

## SARL " MARIE LAURE "

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
8, rue Emmanuel Arène  
20000 Ajaccio  
R.C.S. : 512 988 304

Par assemblée générale extraordinaire en date du 17/10/2018, l'associé unique décide :

1 - de transférer le siège social de la société situé : 8, rue Emmanuel Arène - 20000 AJACCIO et fixé 18 Rue Cardinal Fesch - 20000 AJACCIO, à compter du 17/10/2018, l'article 4 des statuts est ainsi modifié :

**Article 4 : Le siège social est fixé à Ajaccio : 18 Rue Cardinal Fesch - 20000 AJACCIO**

2 - décide d'étendre l'objet social aux opérations de : petite restauration à compter du 17 OCTOBRE 2018 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

**L'objet social est ainsi modifié :**

**Article 2 : Objet :**

Par suite de la décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2018, l'objet social est modifié ainsi qu'il suit : La société a également pour objet : Petite restauration.

Pour avis, Le Gérant.

N° 44

## A.M.O.P.B.

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : 32 B Rue Joseph Gandolfi  
20620 Biguglia  
833 774 953 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2018, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de :

- Expertises techniques des bâtiments et constructions,

- Investigation, détection, recherche de fuites dans les bâtiments et VRD,

- Recherche des pertes thermiques liées à l'isolation,

- Recherche d'infiltration d'eau sur bâtiment clos et couvert,

- Diagnostics sur défauts de bâtiments + VRD,

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de nommer M. Pierre BALDRICHI, demeurant 32b Rue Joseph Gandolfi 20620 BIGUGLIA, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Frédérique GUY (épouse BALDRICHI), démissionnaire, et ce à compter du 01/10/2018.

Pour avis, La Gérance.

N° 45

## AFFARI DI A FINANZA CORSICAN

SAS à capital variable de 100,00 Euros  
U casone, 20230 PieDi Verde  
831896790 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/10/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Chez FORMAZIONE DU SUD - Moriani Plage, Immeuble Sole é Mare - 850 route nationale, 20230 San Nicolao** à compter du 29/10/2018.

**Autres modifications :** - il a été pris acte de la révocation de Monsieur Christophe PIEDANNA en qualité de Directeur Général à compter du 29/10/2018. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

## SARL NASICA PERE & FILS

SARL au capital de 7622,45 Euros  
Siège social : 198 Marina di Fiori  
Porto-Vecchio, 20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio N° 421 278 789

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2018, il a été décidé :

- d'augmenter le montant du capital social de 7622,45 Euros à 20.000 Euros par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts sociales par incorporation de réserves. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

- de décider de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 25 octobre 2018.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

**Forme :**

**Ancienne mention :** Société à responsabilité limitée

**Nouvelle mention :** Société par actions simplifiée

**Administration :**

**Anciennes mentions :** La Gérance est assurée par Monsieur NASICA Lionel demeurant à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] 20137, Marina di Fiori.

**Nouvelles mentions :**

**Président :**

Monsieur Lionel NASICA. Né le 17 Avril 1971 à Nice [06]. De nationalité Française, demeurant : 198 Marina di Fiori Porto Vecchio, 20137 PORTO-VECCHIO  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidence.

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 47



**F.I.F.M**

1, rue Notre Dames de Lourdes  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.34.84.34

Par acte sous seing privé en date à BASTIA du 1er novembre 2018, Monsieur Jean-Yves GUINOISEAU, demeurant à FURIANI [20600] - Villa Flore - Quartier Monte Carlo, a donné en location gérance à la société SAS PESTE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège à BASTIA [20600] - ZI - Lieu-dit "Pastoreccia" et immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°843 153 792, un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, snack, vente de jeux confiés par la Française des Jeux et PMU, exploité, sous l'enseigne "SOCIAL BAR BRASSERIE DE LA ZONE" à BASTIA [20600] - ZI - Lieudit "Pastoreccia", pour une durée d'1 an renouvelable pour la même durée par tacite reconduction à compter du 1er novembre 2018.

N° 48

## FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Bastia du 4 juin 2018, par la SAS Chez Huguette, dont le siège social est situé Immeuble Le Pouillon, Le Vieux Port, 20200 Bastia à la SAS COTE MARINE, dont le siège social est situé Le Marché de Montesoro, 20600 Bastia, d'un fonds de commerce de "Petite Restauration, vente à emporter, stockage de marchandises attachées à l'établissement principal" exploité sous l'enseigne "Chez Huguette l'annexe" sis Immeuble Pouillon, Bât E, Le Vieux Port, 20200 Bastia pour une durée de 4 mois à compter du 15 juin 2018, a pris fin le 14 Octobre 2018.



**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

## AVENANT LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un avenant en date à BASTIA du 25 Octobre 2018, afférant au contrat de location-gérance d'un fonds de commerce de crêperie, panini, sandwiches, vente de boissons non alcoolisées, glaces sis et exploité à BASTIA [20200] 6, Boulevard Paoli consenti par Madame Annie HOCHIN épouse COLOMBANI, au profit de la SAS "LE PACHA BASTIA" pour une durée de Six Mois non renouvelable, les parties ont décidé que celle-ci serait renouvelable par tacite reconduction à partir du 1er Novembre 2018.

Pour unique insertion.



**DEPOSEZ**  
vos annonces à :  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

N° 50

## LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 26/10/2018

Monsieur François DANIELLI identifié au répertoire SIRENE 605 840 321,

**A donné en location gérance,**

A Monsieur Anthony PETIT demeurant 20260 Calvi, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia un fonds de commerce de débits de boissons licence 4 eme catégorie, à l'enseigne "L'EMPIRE" sis Avenue de la République 20260 CALVI, pour une durée de une année à compter du 10 novembre 2018.

## DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 51

## BIAGGINI FILS

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Immeuble Sanguinetti  
Erbalunga, 20222 Brando  
RCS Bastia 523 351 104

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame BIAGGINI Katia, gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence San Ghjise Bât E, chemin du Macchione, 20600 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.



**LANTIVY**

Société Civile Immobilière  
 Au capital de 1.000 Euros  
 Siège social : Résidence Parc Impérial  
 Le Trianon - Route des Cèdres  
 20000 - Ajaccio  
 RCS : Ajaccio 811 786 524

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social, en date du 26 octobre 2018, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 06 novembre 2018 dossier 2018 00034589, référence 2A04P31 2018 A 01511, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Elle a nommé monsieur François PERRINO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur, François PERRINO.

**MERIMEE**

Société Civile Immobilière  
 Au capital de 1.000 Euros  
 Siège social : Résidence Parc Impérial  
 Le Trianon - Route des Cèdres  
 20000 Ajaccio  
 RCS : Ajaccio 811 789 197

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social, en date du 26 octobre 2018, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 06 novembre 2018 dossier 2018 00034591, référence 2A04P31 2018 A 01512, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Elle a nommé monsieur François PERRINO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur, François PERRINO.

**«SARL GIOVANNELLI et FILS»**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 11.341 Euros  
 Siège social : Résidence Parc Impérial  
 Le Trianon - Route des Cèdres  
 20000 Ajaccio  
 RCS : Ajaccio 392 602 603

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social, en date du 26 octobre 2018, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 06 novembre 2018 dossier 2018 00034584, référence 2A04P31 2018 A 01510, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Elle a nommé monsieur François PERRINO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur, François PERRINO.

**TOURNEZ MANEGE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 1000 Euros  
 Siège social : 10, Rue de la Pietrina  
 20000 Ajaccio  
 R.C.S. Ajaccio 792 976 276

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Lucette FLORI demeurant 6, Boulevard Masseria, 20000 Ajaccio pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10, Rue de la Pietrina, 20000 Ajaccio ; c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,  
 Le liquidateur.

**ICN : Annonce légale**  
**FAX : 04 95 32 02 38**

**CENTRE MEDICO  
CHIRURGICAL GRANDVAL**

SARL en cours de liquidation  
 26 cours Grandval - 20000 Ajaccio  
 421 623 893 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2018 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Fabrice MENASSE, demeurant à AJACCIO [Corse] Rce Balestrino, rue Maurice Choury, a été nommé comme liquidateur à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO [Corse] 26 cours Grandval. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

**CEP**

SARL au capital de 2000 euros  
 Siège social : Baléone Centre, RN 194  
 20167 Sarrola-Carcopino  
 807 463 591 RCS Ajaccio

Par décision du 31/08/2018, la société ANTONA CASALONGA, associée unique de la société CEP, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'ajaccio. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**Société Civile Immobilière  
LOUGIA**

Au capital de 1.000 €  
 Inscrite au RCS d'Ajaccio  
 sous le numéro 524 095 908  
 dont le siège social est  
 4, Chemin de la Pietrina  
 20000 Ajaccio

**AVIS DE LIQUIDATION**

Le 23/02/2018 l'AG mixte a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 février 2018 et sa mise en liquidation amiable. La gérante, Madame Joëlle GUIDERDONI épouse CARELLO, a été désignée liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation a été fixé 64 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO. Le 20/08/2018 l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/08/2018. Radiation du RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

**SARL LES VERGERS  
D'ANTISANTI**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 7622 euros  
 Siège social : Purizzone  
 20270 Antisanti  
 392568184 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Octobre 2018 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 Octobre 2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur MARIANI Vincent, demeurant Antisanti, 20270 ANTISANTI, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Purizzone, 20217 ANTISANTI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

**CEP**

SARL en liquidation  
 Au capital de 2000 euros  
 Siège social : Baléone Centre, RN 194  
 20167 Sarrola-Carcopino  
 807 463 591 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2018 l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mathieu CASALONGA, demeurant Lieu dit Rotajolo, Agosta Plage, 20166 PORTICCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**DOALUR ELEC**

SAS au capital de 500 Euros  
 Résidence A Signoria  
 Lieu-dit Ondella, Porticcio  
 20166 Grosseto-Prugna  
 831155247 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 31/10/2018 les Associés ont :

- approuvés les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, Madame Victoria RAYMOND Monte Rosso, Haut du Hameau, Porticcio, 20166 ALBITREC-CIA, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

**ICN : Annonce légale**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

## Avis de délégation de service public

### J24 Avis de concession appel d'offre Dir23

Département(s) de publication : 20A

## AVIS DE CONCESSION

### Directive 2014/23/UE

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

##### I.1) NOM ET ADRESSES

Mairie de Sari-Solenzara, Place de la Mairie  
20145 Sari-Solenzara, Téléphone : (+33) 4 95 57 40 05,  
Courriel : [mc-mairiedesolenzara@wanadoo.fr](mailto:mc-mairiedesolenzara@wanadoo.fr),  
Fax : (+33) 4 95 57 41 87,

Code NUTS : FRM01

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mairie-sari-solenzara.fr/>

Adresse du profil acheteur : <http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>

##### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

##### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Types d'organismes pour le JOUE

##### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

##### I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

#### SECTION II : OBJET

##### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : **concession de service public à une SEMOP pour la conception, le financement, la réalisation des travaux d'extension, l'aménagement des superstructures, équipements et l'exploitation du Port**

Numéro de référence : COM7/2008

##### II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 63721200

Descripteur supplémentaire :

##### II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : En application de l'article L1541-2 du Code Général des Collectivités Territoriale (le CGCT), la présente consultation a pour objet la sélection d'un (ou plusieurs actionnaire(s) opérateur (s) d'une société d'économie mixte à opération unique (la SEMOP) à créer et l'attribution d'un contrat de concession de service, de type délégation de service public, à cette SEMOP, dont l'objet est précisé au II.1.1

##### II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 130.000.000 euros

##### II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

##### II.2) DESCRIPTION

##### II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

##### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 63721200

Code CPV principal : 37452410

Code CPV principal : 50246000

Code CPV principal : 98362000

##### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01

Lieu principal d'exécution : PORT DE PLAISANCE DE SOLENZARA

II.2.4) Description des prestations : L'opérateur économique sélectionné sera coactionnaire de la SEMOP qui sera concessionnaire du service public portuaire. Missions SEMOP : financement de l'opération, assurer la maîtrise d'ouvrage, procéder aux études opérationnelles, solliciter les autorisations administratives afférentes, démolir les bâtiments et ouvrages existants, aménager les sols et réaliser les équipements, assurer la conduite et la gestion de l'opération, assurer à ses risques et périls l'exploitation du Port.

##### II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

##### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : EUR.

##### II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 420

##### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

##### II.2.14) Informations complémentaires : Procédure DSPest lancée en procédure ouverte. DCE communiqué gratuitement sur demande Point contact susmentionné.

date visite organisée par Ville communiquée candidats 16 jours avant. Le port de 350 emplacements sera étendu pour développer la plaisance et les activités professionnelles; Projet extension estimé à 26,2Meuros [CE 2018]

#### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

##### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Lettre de candidature datée et signée [DC1 ou équivalent] .../...

Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dont, si nécessaire, ceux retraçant les délégations ainsi qu'un extrait KBIS [ ou tout autre document équivalent selon la nature juridique du candidat] ;

##### Pièces justificatives et déclaration sur l'honneur attestant :

1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance du 29/01/2016 relative aux contrats de concession ;

2° Que les renseignements et les documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29/01/2016 et dans les conditions fixées aux articles 20 et 21, sont exacts."

Document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail ;

Copies de jugement de procédure collective

##### III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

##### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

##### III.1.5) Informations sur les concessions réservées :

##### III.2) Conditions liées à la concession

##### III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : DSP : Article L. 1411-1 et suivants du CGCT, en conformité avec l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative à l'attribution des contrats de concession.

SEMOP : Article L.1541-1 du CGCT issu de la loi 2014-744 du 1er juillet 2014

##### III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

##### III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

#### SECTION IV : PROCÉDURE

##### IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

##### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

02 janvier 2019 à 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

#### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

##### VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

##### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

##### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La Ville de Sari-Solenzara souhaite détenir entre 34 % et 49 % du capital de la SEMOP. Un (des) tiers investisseur(s) pourra(ont) intervenir à hauteur de 15 %.

Dans tous les cas, l(es) opérateur(s) économique(s) détiendra(ont) au moins 51 %.

La SEMOP sera à Conseil d'administration (CA) composé de 11 sièges. Les fonctions du Président et du Directeur général seront dissociées. Un pacte d'actionnaires sera conclu. La majorité qualifiée en CA sera requise pour les décisions stratégiques.

A la dissolution de la SEMOP, les biens de retour reviendront à la Ville. Le régime des biens de reprise sera défini par la convention de DSP. Les biens non transférés à la Ville seront répartis entre les actionnaires conformément au code de commerce. Le montant du capital/et ou fonds propres apporté par la Ville serait de 2,2 millions d'euros. Ces informations sont précisées dans un document de préfiguration accessible à l'adresse :

##### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano

20407, Bastia, Téléphone : (+33) 4 95 32 88 66, Fax : (+33) 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>.

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

##### VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 30 octobre 2018

N° 63

## COMMUNE DE LAVATOGGIO

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### MARCHE DE TRAVAUX

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Lavatoggio - Mairie de Lavatoggio

20225 LAVATOGGIO - Tél : 04 95 61 70 70 - Fax : 04 95 61 80 55.

Mode de passation du marché : Marché passé selon la procédure adaptée. Conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au Code des Marchés Publics.

Objet du marché : **Déplacement de l'aire de jeux existante et création d'un terrain de pétanque.**

Lieu de mise à disposition du dossier de consultation : Mairie de LAVATOGGIO - 20225 LAVATOGGIO, à compter du jour de la publication.

Date limite de réception des offres : **Le Lundi 10 Décembre 2018 à 17h00 à la Mairie de Lavatoggio.**

##### Justification concernant les capacités du candidat :

Renseignements et références permettant d'évaluer les capacités professionnelles, le matériel disponible et le personnel devant être employé sur le site.

Le candidat attributaire devra produire les pièces mentionnées à l'article 46 du C.M.P.

##### Critères d'attribution :

Prix des prestations : 60%

Valeur technique : 40%

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le Mardi 6 Novembre 2018.



N° 64

**ENQUÊTE PUBLIQUE - AVIS RECTIFICATIF****COMMUNE DE SANTO PIETRO DI TENDA****Demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Suali », présentée par la société « FPV SUALI »**

L'avis d'enquête publique relatif à la demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol à Santo Pietro di Tenda, lieu-dit « Suali », présentée par la société « FPV SUALI », est modifié ainsi qu'il suit :

- La permanence initialement prévue le mercredi 14 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00, sera assurée le **mardi 20 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Santo Pietro di Tenda**. Le reste sans changement.

N° 65

**COMMUNE DE SANTO PIETRO DI TENDA****Demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Suali », présentée par la société « FPV SUALI »**

2ème insertion,

**Nature de l'installation :** Centrale photovoltaïque au sol avec stockage.

Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

**DUREE DE L'ENQUÊTE** [arrêté n° 361-2018 du 9 octobre 2018] :

**Du lundi 5 novembre 2018 au mercredi 5 décembre 2018 inclus.**

**SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :**

Mairie de Santo Pietro di Tenda.

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** [désigné par décision du tribunal administratif de Bastia du 5 septembre 2018] :

Madame **Aurélié VADELLA**, expert près la cour d'appel de Bastia, expert agricole, foncier et immobilier, recevra les observations du public en mairie de Santo Pietro di Tenda, selon les modalités suivantes :

- \* lundi 5 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- \* mardi 20 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- \* mercredi 5 décembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Santo Pietro di Tenda, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, le lundi, jeudi et vendredi, aux heures habituelles d'ouverture, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse ([www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)).

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialisee.fr/982>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Santo Pietro di Tenda, U Corsu, 20 246 SANTO PIETRO DI TENDA. A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Santo Pietro di Tenda pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 66

**AVIS INFRUCTUEUX**

**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur - Avenue Paul Giacobbi  
BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05  
mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)  
web : <http://www.odarc.fr>

**Objet :** Numéro de la consultation : 18/FCS/017 Fourniture de matériel divers et produits de nettoyage

**Référence acheteur :** 18/FCS/017/MA

**Nature du marché :** Fournitures

Procédure adaptée

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855  
[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

**Attribution du marché :** Cet avis a été déclaré INFRUCTUEUX.

Envoi le 06/11/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 67

**PREFET DE LA HAUTE-CORSE****Agence Régionale de Santé de Corse  
Direction de la Santé Publique et du Médico-Social  
Service Santé Environnement Haute-Corse****AVIS****Le Préfet de la Haute-Corse**

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des forages de Curtalina, du Barrage et de Campiglione ainsi que de la source de Campiglione Nova, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de Sorio, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation, délivrée par arrêté préfectoral **PREF 2B/ARS/SE N°2017-38** du 24/07/2017, a fait l'objet d'une modification par arrêté **PREF2B/ARS/SE n°2018-7** en date du 19 octobre 2018.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en **mairie de Sorio** où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en **mairie de Sorio** en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Calvi, le 23 Octobre 2018,

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Calvi,

Jérôme SEGUY.

N° 68

**AVIS DE MARCHÉ**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

COMMUNE DE PERI  
Mairie Annexe de Chiosu Novu  
20167 PERI  
Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96  
Courriel : [mairie.peri@wanadoo.fr](mailto:mairie.peri@wanadoo.fr)

**Objet du marché :** Désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de rénovation de quatre fours et une fontaine dans le village ancien  
**L'étendue de la mission est développée dans le cahier des charges.**

**Procédure de passation :** Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

**Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :** Chaque candidature est présentée, soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME).

Ces documents comprendront ou seront complétés par les éléments prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures. Ces éléments sont énumérés au cahier des charges.

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**Critères de sélection des candidatures :**

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%
2. Le prix des prestations : 40%

**Date limite de réception des offres :** vendredi 7 décembre 2018 - 11h00

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être obtenus :** Téléchargement gratuit du cahier des charges et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.

Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

**Modalités de remise des plis :** Les candidats doivent transmettre leurs offres, via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com>.

Seule la copie de sauvegarde est autorisée par voie papier.

La signature électronique n'est pas exigée pour cette procédure.

Les modalités de transmission sont décrites dans le cahier des charges.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :**

Tribunal Administratif  
Chemin Montépiano  
20200 BASTIA  
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

**Date d'envoi à la publication :** 6 novembre 2018

Le Maire,

N° 69

**AVIS RECTIFICATIF****J14 Rectificatif Dir24****RECTIFICATIF****Directive 2014/24/UE****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Mairie de Sari-Solenzara, Place de la Mairie  
20145, Sari-Solenzara, Téléphone : +33 4 95 57 40 05,  
Courriel : [mc-mairiedesolenzara@wanadoo.fr](mailto:mc-mairiedesolenzara@wanadoo.fr),  
Fax : +33 4 95 57 41 87,

Code NUTS : FRM01.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mairie-sari-solenzara.fr/>.Adresse du profil acheteur : <http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>.**SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** concession de service public à une SEMOP pour la conception, le financement, la réalisation des travaux d'extension, l'aménagement des superstructures, équipements et l'exploitation du port

Numéro de référence : COM7/2018

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 63721200

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte :

En application de l'article L154162 du Code Général des Collectivités Territoriale (le CGCT), la présente consultation a pour objet la sélection d'un (ou plusieurs actionnaire(s) opérateur(s) d'une société d'économie mixte à opération unique ( la SEMOP) à créer et l'attribution d'un contrat de concession de service, de type délégation de service public, à cette SEMOP, dont l'objet est précisé au II.1.1

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

05 novembre 2018

**VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL**

Numéro de l'avis au JO série S : 18-152771

Date d'envoi de l'avis original : 30 octobre 2018

**SECTION VII : MODIFICATIONS****VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter****VII.1.1) Motif de la modification**

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

**VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original**

Numéro de section : VI.3)

Endroit où se trouve le texte à rectifier : FIN DU PARAGRAPHE

**Au lieu de :** Ces informations sont précisées dans un document de préfiguration accessible à l'adresse :

**Lire :** Ces informations sont précisées dans un document de préfiguration accessible dans le DCE à l'adresse : <http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>

**VII.2) Autres informations complémentaires :**

N° 70

**AVIS INFRACTUEUX****ODARC - ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 618 - 20601 BASTIA  
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05  
mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)  
web : <http://www.odarc.fr>

**Objet :** Numéro de la consultation : 18/FS/002 Marché relatif à l'achat de fournitures administratives

Référence acheteur : 18/FS/002/BO

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 30192000 - Fournitures de bureau

Complémentaires : 30197630 - Papier d'impression

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montépiano  
20407 Bastia - Cedex  
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855  
[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Attribution du marché

LOT N° 1 - Papiers pour imprimantes, photocopieurs et autres

Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.

LOT N° 2 - Petites fournitures de bureau

Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.

Envoi le 06/11/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>**PROCHAINE PARUTION****ICN - 16/11/2018 - N°6744****DERNIERES MINUTES**

N° 71

**SCP GRIMALDI MICHELI**

Notaires, ZI Migliacciaru

20243 Prunelli Di Fiumorbo

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO en date du 15 octobre 2018, Madame Rose Marie Noëlle MELA née le 25/12/1950 à AJACCIO a cédé à Monsieur Antoine José Benjamin MARCHETTI né le 05/11/1986 à AJACCIO et Monsieur Paul Antoine Joseph MARCHETTI né le 17/07/1981 à AJACCIO la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4ème catégorie dont elle était titulaire suite à la donation qu'il lui en avait été faite par Monsieur Padoue Martin SALVINI suivant acte reçu par Maître Jules DE PERETTI DELLA ROCCA le 16 mars 1999 enregistré à la Recette de PORTO VECCHIO le 19 mars 1999 bordereau 5 folio numéro 58/2, laquelle licence était attachée au fonds de commerce exploité par Madame Marie Antoinette ROCCA SERRA veuve SALVINI, immatriculée au RCS AJACCIO RIEN A 046 211 942.

L'entrée en jouissance a été fixée au 15 octobre 2018.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 30.000 euros.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière publication en l'office notarial où domicile a été alu à cet effet.

N° 72

**PASCAL MARSELLI**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : RN 198

Hameau de Mignataja

20240 Ventiseri

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENTISERI du 01/09/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** PASCAL MARSELLI

**Siège :** RN 198 Hameau de Mignataja, 20240 Ventiseri

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Travaux de peinture intérieure, extérieur et pose de plaques de plâtre des murs et plafonds

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Pascal MARSELLI demeurant à Mignataja, 20240 Ventiseri

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 73

**SCP SPADONI  
LE HAY - SANTUCCI**

Notaires Associés

Le Régent

3, avenue Eugène Macchini, BP 101

20177 Ajaccio Cedex 1

**« ENVOI EN POSSESSION**

en l'absence d'héritiers  
réservataires

Article 1378-1 du Code  
de procédure civile

Par testament olographe, en date du 18/05/2013 à AJACCIO. Madame Angèle Marie DELFINI veuve de Monsieur Roger, Jean, Francis FOGLINO, en son vivant demeurant EPHAD Jeanne d'Arc A Vignarella à VICO [20160], né(e) le 20/12/1928 à COGGIA [20160], décédé(e) à VICO [20160], le 16/03/2018. A institué un ou plusieurs légataires universels. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Olivier LE HAY.

Pour avis.

N° 74

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 11/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** EMA

**Siège :** Lieu-dit Taglio di Mezzo, VILLA CASA ALMA, SORTIE BOCCA, 20137 PORTO-VECCHIO

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Location meublée saisonnière

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Madame Emmanuelle CIABRINI, demeurant lieudit Taglio di Mezzo VILLA CASA ALMA, SORTIE BOCCA, 20137 PORTO-VECCHIO.

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 75

**ACF**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social :

Centre Médical le Polygone

Montesoro, 20600 Bastia

808 382 915 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 1er octobre 2018, l'associé unique a nommé en qualité de Président M. Jean-Claude TONNARD demeurant 15 rue Jean Bologne, 75016 Paris en remplacement de M. Régis FRANCESCHI, démissionnaire. Mention sera portée au R.C.S. de Bastia.

Le représentant légal,



## LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2018 fait à Ventiseri, enregistré au Service des Impôts de Bastia le 29/10/18.

Monsieur Pascal MAROSELLI, demeurant Immeuble Mignataja 20240 Ventiseri a confié à :

La société PASCAL MAROSELLI, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est RN 198 Hameau de Mignataja 20240 VENTISERI, en cours d'immatriculation, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de tous travaux de peinture situé à Mignataja, 20240 VENTISERI ;

Pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,  
SASU PASCAL MAROSELLI, Le locataire-gérant.

N° 77

## Extrait de la Requête à fin de déclaration d'absence en vue d'effectuer les publicités obligatoires Article 123 du Code Civil

UDAF de HAUTE CORSE, prise en la personne de son représentant légal, demeurant et domiciliée en ladite qualité si 20200 BASTIA - 4, Cours PIERANGELI, en qualité de tuteur de Madame Félicité GUIDUCCI, épouse PENCIOLELLI, née le 27 septembre 1921 à SANTA LUCIA di MERCURIO, de nationalité française, retraitée.

Ayant pour avocat :  
Maître Laurence GAERTNER de ROCCA SERRA, Avocat au Barreau de BASTIA y demeurant 20200 BASTIA - 16, Boulevard Hyacinthe de MONTERA.

A déposé auprès du Tribunal de Grande Instance de BASTIA (2B), une requête à fin de déclaration d'absence de Monsieur Antoine PENCIOLELLI, né le 8 août 1959 à LA TRONCHE [38], de nationalité française, qui a cessé de paraître à son dernier domicile depuis le 11 octobre 2001.

N° 78

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/10/2018 il a été constituée une SAS dénommée :

**LE CLUB 2018**

**Siège social :** domaine de caranella 20137 LECCI

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** Activité de restaurant sans débit de boisson

**Président :** M. HERNANDEZ Nicolas 6 rue lamennais, 11100 NARBONNE

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**ICN : Annonce légale**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

## EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

### EXTRAIT DE JUGEMENT

Par jugement en date du 22/10/2018, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :  
Formation Corse Méditerranée SAS  
Route de Bonifacio, RN 198  
20137 Porto-Vecchio

**Activité :** Formation initiale, formation obligatoire et continue, sanitaire en matière de formation d'adultes dans tous les secteurs d'activité, contrôle de vérification périodique des engins matériels et bâtiments.

**RCS Ajaccio :** 798 633 327 [2013/B/563]  
**Immatriculation secondaire :** RCS Bastia 798 633 327 [2015/B/137]

Barchetta, 20290 Volpajola

**Mandataire Judiciaire :**

Me Jean-Pierre CELERI, demeurant à Ajaccio [20000], 22, Cours Napoléon

**Date de cessation des paiements :**

Le 23/04/2017

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :  
<https://www.creditors-services.com>

N° 80

## EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Par jugement en date du 22/10/2018, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture pour Insuffisance d'Actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de :

Boucherie Canarelli de  
Boucherie Canarelli SARL  
RN 193, Quartier La Poretta  
20137 Porto-Vecchio

**RCS Ajaccio :** 306 735 358 [74/B/37]

**Immatriculation secondaire :** RCS Bastia 21, rue Napoléon, 20200 Bastia

**Activité :** Boucherie-Charcuterie

**RCS Bastia :** 306 735 358 [87/B/104]

N° 81

### ALTRE CIME

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 7500 euros**  
**Siège social :** Licetetu, 20228 Luri  
**507 500 205 RCS Bastia**

Aux termes d'une délibération en date du 15 OCTOBRE 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 82

**« SCI ALZO DI SOLE »**  
**320 543 846 RCS Ajaccio**

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un PV d'AGO du 26/10/2018, il résulte que Frédéric ROMEI demeurant Rés. Les Genêts d'Alzo, Bât. 5, AJACCIO (Corse), a été nommé gérant, en remplacement de Félix CASTELLANI, gérant démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

## AVIS

Par déclaration en date du 25 octobre 2018, faite au greffe du TGI d'Ajaccio, sous le numéro de succession 2A 18/00145 RG18/00145, RAFFALLI Jeanne, Alexandra demeurant 33 bis rue César Campinchi, 20200 Bastia sans emploi et RAFFALLI Antoine, Hubert demeurant 35 Av Emile Sari, 20200 Bastia sans emploi agissant en qualité d'héritiers légaux ont déclarés accepter à concurrence de l'actif net la succession de RAFFALLI Antoine né le 04 octobre 1952 à Bourg-Saint-Maurice décédé le 08 janvier 2018 à Ajaccio demeurant de son vivant, 14 Les Hauts des Terrasses, 20166 Porticcio.

N° 84

### BYKA

**SARL Unipersonnelle**  
**Au capital de 7622 Euros**  
**173, Avenue de davia, 20220 Corbara**  
**389872540 R.C.S. Bastia**

Par décision de L'AGE en date du 05/11/2018 l'associé unique a : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur MULOT YVES 173, avenue de davia, 20220 CORBARA, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 85

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 26/10/2018, concernant la société **IRIS CONSULTING, lire** Le siège de liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés à l'adresse du Liquidateur M Michel DELBARRE, au 1 rue du Lavoir, 77220 FAVIERES.

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 novembre 2018, à AJACCIO.

**Dénomination :** Société Civile Immobilière Party-Déjean.

**Siège social :** SCI Party-Déjean.

**Forme :** Société Civile Immobilière.

**Siège social :** 6 rue Giusti et Mondoloni, Terrasses des sanguinaires, Bat A, 20000 Ajaccio.

**Objet :** Acquisition, location biens immobiliers.

**Durée de la société :** 99 année[s].

**Capital social fixe :** 1000 euros

**Montant des apports en numéraire :** 1000 euros.

**Gérant :** Madame Christine PARTY, demeurant 6 rue Giusti et Mondoloni, Terrasses des sanguinaires Bat A, 20000 Ajaccio  
La société sera immatriculée au RCS de AJACCIO.

Christine Party

**DEPOSEZ VOS ANNONCES À :**  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

N° 87

### MAQUIS FLEURS

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 3000 euros**  
**Siège social :** 105 Route Saint Michel  
20240 Ghisonaccia  
**809234446 RCS Bastia**

Aux termes d'une délibération en date du 31 AOUT 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.



**Fun Beluga**  
BASTIA

Natation Artistique

**Renseignements :**  
**07 66 15 44 26**

[www.funbeluga.natationartistique.fr](http://www.funbeluga.natationartistique.fr)

# ACNNONCE LÉGALE

## AREA EQUIPEMENT

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2250.00 €  
Siège social : Lieu-dit Fiume d'Olmo  
Pietricajolo, 20230 Talasani  
815 294 921 RCS Bastia

## Réduction de capital non motivée par des pertes sous condition suspensive

L'assemblée générale extraordinaire des associés par décision du 07 novembre 2018 a décidé de réduire le capital social, s'élevant à Deux Mille Deux Cent Cinquante (2250.00 €) euros, de 750 € Euros, pour le fixer à Mille Cinq Cent (1500,00 €) euros par voie de rachat et d'annulation de 50 parts sociales émises par la Société AREA EQUIPEMENT **sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci.**

Au cours de l'assemblée générale ordinaire tenue le même jour, il a été décidé de nommer Mr Anthony VENDASI en qualité de Co-gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Mr Laurent CHIESI - Gérant démissionnaire. La gérance est assurée par Monsieur Pascal CAMPANA et Monsieur Anthony VENDASI.

Le dépôt au greffe au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, interviendra à l'issue de la présente insertion.

La gérance.

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS

AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,

ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE

À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR

AVANCE

POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ

À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

**CORSE REGIPUB SAS**

**M. STÉPHANE BRUNEL**

**TÉL. 0612 03 52 77**

**mail: brunel.stephane@yahoo.fr**



Retrouvez toutes  
les annonces **légales entreprises**  
parues dans la presse depuis le 1er janvier 2010

>Plus de 3 millions d'annonces<

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



## TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés

DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE  
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable.  
Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également  
nos gammes  
"Corse" & "Sélection"



Livraisons sur toute la Corse

idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33

Immeuble Pazzo di Borgo  
Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44





## LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

# Per ùn perde a chjave

L'édition en général ne se porte pas très bien, nous le savons comme lecteurs et comme auteurs, et les observateurs spécialisés détaillent d'ailleurs les maux dont elle souffrirait chaque jour davantage : parmi les plus cités, un excès de publications tous les ans plus nombreuses, des regroupements éditoriaux gigantesques avalant sans pitié des petites maisons résistantes, des difficultés pour les libraires d'exposer assez longtemps leurs livres, et même un lectorat frappé aussi par la crise économique générale que nous connaissons... Il y en aurait sans doute beaucoup d'autres à énumérer en entrant dans une réflexion plus approfondie sur les causes réelles de ce mal être, mais ce n'est pas ici le lieu de ces épanchements.

C'est pourquoi, lorsque telle ou telle maison nous fait la grâce d'un service de presse, nous essayons à notre modeste niveau d'en rendre compte et présentons comme il se doit tel roman, tel essai ou recueil de poèmes. On imagine alors ce que devient pour l'auteur le chemin espéré d'un compte rendu, surtout s'il n'a pas eu recours à un éditeur installé mais a procédé lui-même à toutes les étapes, de la conception à la publication de son ouvrage. C'est le cas du beau livre, catégorie dans laquelle j'aurais tendance à classer immédiatement celui que m'a gentiment offert Maria Navari, intitulé *Corse, terre de monts et mer-veilles*, puis sous-titré en langue corse – « *Pè ùn perde a chjave di i nostri sogni* ».

Avouons d'emblée que c'est ce sous-titre qui nous a semblé original et particulièrement pertinent pour un ouvrage composé essentiellement de magnifiques photographies et de textes comme commentaires poétiques ou illustrations des paysages, comme on voudra. L'autre atout de ce livre c'est aussi de réunir sous le même nom et à chaque page le regard photographique et le regard poétique mêlés : chaque élément du paysage insulaire représenté correspond en effet à une expérience réelle, vécue, appréciée et mise en valeur dans un esprit de partage, une bonne humeur, une sympathie et une force d'entraînement rares.

Voilà donc quelques qualités que nous nous plairons à mettre en évidence, mais il ne faut pas oublier le résultat qui pour s'inscrire dans un type d'ouvrage assez fréquent depuis que l'on expose abondamment les images d'une île de Corse souvent regardée et admirée, représente le fruit d'une émotion qu'on souhaite prolonger en la partageant du mieux possible : c'est ce que souligne Maria Navari dans une page liminaire où elle veut inscrire son livre dans un itinéraire de découverte ou redécouverte personnelle, ce qui en renforce l'authenticité.

Aussi les photographies égrènent-elles sous des angles divers comme les étapes d'une aventure proche et lointaine à la fois, comme des sortes de plages de réflexion et de songes restitués par la force de l'écriture et du souvenir de ces moments privilégiés. Poèmes en français aux titres parfois en corse, rimés ou libres, plutôt classiques par la forme et les choix expressifs, qui disent à leur manière l'envie de renouveler les rencontres sur nos sentiers extraordinaires entre montagne et mer, ainsi que le suggère l'exhortation finale – « *à prestu annantu à i chjassi* ». La beauté des sites alliée à la pertinence des écrits seront des éléments à ce titre convaincants. ■



AJACCIO

# A CASA DI A GHJUVENTU, NOUVEL ESPACE POUR LA MISSION LOCALE



Photo Manon Perelli

**Au 3 montée Saint-Jean, les travaux sont en voie de finalisation. Des locaux de 430m<sup>2</sup> accueilleront bientôt les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'information et d'accompagnement**

**A**ccompagner les jeunes de 16 à 25 ans en décrochage vers le choix d'un métier, d'une formation, d'un emploi, ou encore les aider pour trouver un logement, se déplacer ou se soigner. Voilà quelques unes des tâches quotidiennes de la Mission locale d'Ajaccio. Créée en 1984 et présidée par le maire de la ville, Laurent Marcangeli, la structure propose en effet à chaque jeune un parcours personnalisé pour l'aider à surmonter les obstacles en vue de son insertion professionnelle et sociale.

Face au fort accroissement de son activité et pour mieux répondre à ce défi particulièrement important à l'heure où le chômage chez les jeunes reste prégnant sur l'île, la structure s'apprête à déménager pour intégrer, début 2019, de nouveaux locaux - pour l'heure encore en chantier - situés 3 montée Saint-Jean. Un espace fraîchement rénové de 430 m<sup>2</sup>, à deux pas du Cours Napoléon, plus central, plus grand, plus fonctionnel et « plus adapté aux nouvelles ambitions de la Mission Locale dans sa politique en faveur de notre jeunesse ».

Baptisé A casa di a ghjuventu, ce nouveau lieu permettra de rassembler sous un même toit les 16 salariés de la plateforme d'accompagnement, aujourd'hui éclatés sur deux sites. « Nous sommes

ravis de pouvoir nous installer dans des locaux neufs, mieux adaptés à l'accueil des jeunes et plus confortables pour le personnel », se réjouit Marc Munoz, le directeur de la Mission Locale d'Ajaccio.

L'opération, qui a coûté 1081400€, a été autofinancée grâce à un prêt bancaire, et revêt plusieurs objectifs : doter la Mission locale d'un espace d'accueil plus performant, accroître sa visibilité auprès des jeunes, améliorer son accessibilité et enfin répondre plus efficacement aux attentes des jeunes grâce une offre de services élargie. À ce titre, le point d'accès multimédia se verra renforcé et passera à 6 ordinateurs en libre accès, des salles seront mises à disposition pour organiser des permanences d'associations culturelles, de santé, de logement, ou d'accès à la culture et aux loisirs, et une aide sera dispensée pour la création d'entreprises ou d'événements.

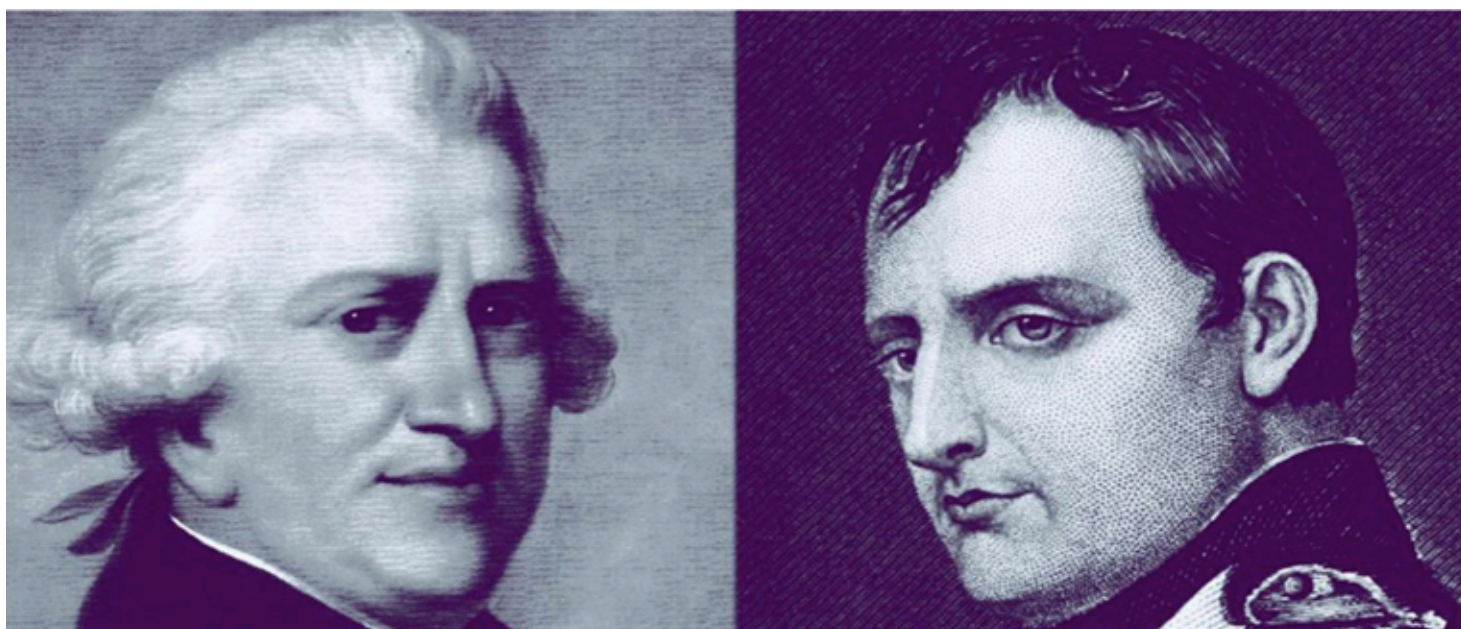
« Ce lieu sera leur lieu de vie. A casa di a ghjuventu va permettre à l'ensemble des jeunes de venir travailler sur leur projet d'insertion professionnelle et sociale », appuie Marc Munoz tout en indiquant: « En 2017, nous avons suivi 3711 jeunes avec des résultats excellents dans la mesure où nous signé 272 CDI, 721 CDD, 218 contrats en alternance et 386 entrées en formation ». ■ Manon PERELLI

**« Permettre à l'ensemble des jeunes de venir travailler sur leur projet d'insertion professionnelle et sociale »**



PROJET PAOLI-NAPOLÉON

## UN SYMPOSIUM POUR ENTRER DANS LE VIF DU SUJET



**Paoli versus Napoléon, c'est de l'histoire... ancienne. L'heure est venue de s'intéresser plutôt à ce qui les lie, pour mettre en forme un projet de développement territorial axé sur le tourisme culturel et mémoriel. Après la tenue de travaux scientifiques, les approches économiques du projet Paoli-Napoléon sont abordées lors d'un symposium organisé le 16 novembre au théâtre de Bastia.**

On ne peut s'empêcher parfois de céder à la tentation de l'uchronie et d'imaginer par exemple ce qui aurait pu advenir si le plus jeune avait mis sa fougue et son génie militaire au service des desseins de l'aîné, ou bien encore si ce dernier s'était fait le mentor d'un empereur en devenir. Mais ces deux-là ne se sont croisés que pour mieux se heurter et durant des lustres, en Corse, tout a semblé concourir à les opposer, à commencer par l'histoire ou les idéologies politiques. Ces dernières années, toutefois, une autre approche s'est fait jour, plus sereine car moins tranchée et débarrassée d'un certain nombre d'a priori partisans, tendant cette fois à mettre en avant non pas ce qui divisait Napoléon et Pascal Paoli, mais plutôt ce qu'ils pouvaient avoir de commun, tant sur un plan personnel que politique. Et peu à peu se sont dessinés les contours d'un projet qui réconcilierait – ou à tout le moins concilierait – ces deux figures majeures de l'histoire de la Corse, au service d'une mise en valeur du territoire insulaire, qu'il s'agisse de son patrimoine ou de ses diverses productions, dans des domaines aussi divers que l'agriculture, l'art, l'artisanat ou les nouvelles technologies. Ainsi est né le projet Paoli-Napoléon, confié à l'Université de Corse par la Collectivité Territoriale de Corse, et dont le comité de pilotage est co-présidé par Josepha Giacometti, conseillère exécutive de Corse et Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse. Il part du constat, un peu cruel mais on ne peut plus lucide, qu'en matière de tourisme culturel, l'atout majeur que représente la figure de Napoléon Bonaparte n'a que très peu pas été mobilisée au service de l'économie de l'île qui l'a pourtant vu naître. À croire que justement, il s'est borné à y naître et à y encourager, bien des années plus tard et à son corps défendant, le commerce d'objets manufacturés à Taïwan et généralement très laids. Pourtant, si la plupart des grands faits qui ont marqué son épopée ont eu un tout autre théâtre que la Corse, Napoléon appartient bel et bien au patrimoine insulaire et ce qu'il y a vécu a contribué à forger sa personnalité. D'où la nécessité de se réapproprier ce

personnage hors du commun, pour en faire l'une des portes d'entrée, particulièrement attractive, sur l'ensemble de la culture corse. Outre son efficacité prévisible sur le plan touristique, il contribuerait par ailleurs à faire mieux connaître Pasquale Paoli et la Révolution corse du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui fut un véritable laboratoire des idées des Lumières et permettrait en outre de faciliter ou d'accroître la mise en valeur d'autres atouts touristiques, comme la collection Fesch, laquelle, directement liée à la famille impériale, présente en elle-même un attrait considérable au plan de l'histoire de l'art.

La mise en œuvre du projet repose sur l'articulation entre un volet scientifique et un volet opérationnel. S'agissant du premier, qui a mobilisé les enseignants chercheurs de l'Université de Corse, il s'est traduit par l'organisation, tout au long de l'année 2015, d'une série de séminaires et de rencontres internationales qui ont réuni des chercheurs venus de Chine, de Russie, de Pologne ou du Japon. Le second volet a pour objectif de mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire insulaire, une stratégie de développement et de valorisation du patrimoine de la Corse, à partir des deux figures historiques que sont Napoléon et Pasquale Paoli. Il se décompose en trois phases. La première, en cours de finalisation, vise à l'inventaire scientifique, au recensement et à la classification des travaux, monuments, sites, personnages en lien avec Paoli et Napoléon. La deuxième débutera après la tenue d'un symposium organisé ce 16 novembre au théâtre de Bastia, au cours duquel des experts de plusieurs disciplines débattront sur le thème de «la valorisation de la culture au cœur de la politique de développement du territoire» et où il sera question notamment des diverses manières de conjuguer culture et développement territorial. Cette phase se traduira par l'élaboration d'une feuille de route à l'horizon 2020 qui déterminera les choix de valorisation culturelle, patrimoniale et économique, ainsi que les moyens financiers et humains nécessaires. Une fois validée par le comité de pilotage, la feuille de route constituera le socle de la dernière phase, avec la préfiguration du projet. ■ PMP

## La sélection de la rédaction

### The Glass room experience

Nos «données personnelles» sont-elles vraiment aussi «personnelles» que nous voudrions le croire? Les sites webs, apps, réseaux sociaux et objets connectés «intelligents» collectent, souvent à notre insu, des informations sur leurs utilisateurs, sans que l'on sache au juste quel usage en font les entreprises technologiques. En 2015, selon les observations de l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate) on estimait à 15 milliards le nombre d'objets connectés à internet contre 4 milliards en 2010, le portail de statistiques Statista avançant pour sa part le chiffre de 15,4 milliards en 2015 et de 17,6 milliards en 2016. Et ce ne serait qu'un début, car suivant les différentes études, d'ici 2020, le nombre d'objets connectés en circulation dans le monde pourrait varier de 30 milliards [hypothèse basse produite par Statista] jusqu'à 50 voire 80 milliards selon le cabinet d'étude Gartner. Reste à savoir si les services rendus par ces nouvelles technologies, apparemment séduisantes, justifient une confiance aveugle et si «l'Internet des objets» est bien le garant d'une existence plus libérée. Reste à savoir également si nous sommes tous, en toute connaissance de cause, de manière consentie et éclairée, prêts à sacrifier un peu - voire beaucoup - de notre intimité et de notre libre-arbitre pour bénéficier de ces progrès. En 2016, deux organisations à but non lucratif, la Tactical Tech qui suit de près les interactions (et les éventuels conflits) entre la technologie, les droits de l'homme et les libertés civiles, et la Fondation Mozilla qui promeut l'idée d'un Internet libre, élaboraient l'exposition *The Glass Room*. Présentée dans un premier temps à Berlin, New York et Londres, elle montre ce qui se joue derrière nos écrans, donnant à voir les acteurs et les mécanismes à l'œuvre derrière les avancées de cet «Internet des objets» et le tribut dont les utilisateurs s'acquittent pour en bénéficier, le plus souvent sans en avoir conscience. Elle met également à disposition des visiteurs un Data detox kit qui permet de retrouver ou d'acquérir une meilleure maîtrise de son «moi numérique». Cette grande exposition a donné lieu à une déclinaison moins lourde à mettre en œuvre, mais tout aussi édifiante, *The Glass Room Experience*, qui permet par exemple de découvrir une cartographie de l'empire Alphabet - la maison-mère de Google - mais aussi le fonctionnement de la reconnaissance faciale, ou encore, via un jeu de «Vrai ou faux», de vérifier qui, du gadget connecté ou de son usager, est réellement le plus intelligent des deux. Avec, toujours, la proposition de mettre en œuvre soi-même une petite cure d'amaigrissement de son alter ego numérique. En lien avec les préoccupations dont traite cette exposition, l'UFR Droit/Eco de l'Université de Corse accueille le 16 novembre, de 14 h à 18 h, à l'amphithéâtre Ettore, la deuxième session de la chaire sur la confiance numérique. ■



Jusqu'au 23 décembre. Bibliothèque universitaire, Campus Grimaldi, Corte. ☎ 04 95 45 06 27 & [fondazione.universita.corsica](http://fondazione.universita.corsica)

### 1914-1918, La Grande G...

Ceux qui décident des guerres ont choisi de célébrer prioritairement le retour de la paix. Et encore merci à tous ceux sans qui rien n'aurait été possible, à ces participants bien trop nombreux pour qu'on puisse tous les nommer... Pour ce centième anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, la compagnie Théâtre Alibi rend pour sa part les hommages, non pas militaires mais artistiques, à tous ceux qui, avant de se voir propulser soldats, furent des fils, des époux, des pères. Elle propose une lecture-spectacle qui fait se répondre les textes - théâtraux, poétiques, littéraires de différents auteurs européens, dont certains (tels Cendrars ou Brecht) ont vécu la guerre et d'autres (comme Alice Ferney et Jérôme Ferrari) l'ont imaginée, reconstituée. «Il y a bien sûr une multitude d'écrits sur la Grande Guerre, ceux des écrivains, ceux des historiens, ceux des poètes, ceux des anonymes... J'ai choisi de placer cette lecture du point de vue des territoires «alliés» et «ennemis». Mais avant tout sur ceux des femmes et hommes appartenant à une même entité: l'Humanité» explique Catherine Graziani, directrice artistique de la compagnie. Pour faire écho aux voix de cinq lectrices et lecteurs, les Variations de Marcel Tournier et la Toccata de Khatchatourian, interprétées à la harpe, ainsi qu'un répertoire de chansons où Marlène Dietrich côtoie Pete Doherty et les Cranberries. ■

Le 9 novembre, 20 h. Fabrique de Théâtre, Bastia. ☎ 0495 390 165 & [www.theatrealibi.com](http://www.theatrealibi.com)  
Le 16 novembre, 21 h. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)







## Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



# 30

Balagne, Cortenais

Lundi 12 Novembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h25 Les extraordinaires aventures du kinobus - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Yande Codou Sene - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 18h15 Noob - 18h35 A votre Service - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les extraordinaires aventures du kinobus - 20h50 Yande Codou Sene - 21h45 Zikspotting - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Dans la cour des marionnettes du Burkina - 0h00 Nutiziale

Jeudi 15 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Tocc'à Voi - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Mon été sur la lagune - 13h55 A votre Service - 14h30 I Chjami Aghjalesi - 16h25 Noob - 16h45 Associ - 17h15 La tumultueuse vie d'un déflaté - 18h15 Calvin Harris - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Dans la cour des marionnettes du Burkina - 21h00 Foreign Beggars - 22h05 La construction bioclimatique - 22h20 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

orange™

# 30

National

# SFR

# 537

National

Mardi 13 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 Associ - 11h35 Zikspotting - 11h50 La construction bioclimatique - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Calvin Harris - 14h30 Foreign Beggars - 16h30 Zikspotting - 16h45 A votre Service - 16h55 I Chjami Aghjalesi - 18h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h00 Tocc'à Voi - 19h30 Nutiziale - 19h40 La tumultueuse vie d'un déflaté - 20h40 Minenfootu - 21h10 I Chjami Aghjalesi - 22h30 Nutiziale - 22h40 Minenfootu - 23h00 Foreign Beggars - 0h00 Nutiziale

Vendredi 16 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 La tumultueuse vie d'un déflaté - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Entre deux feux - 13h15 La construction bioclimatique - 13h30 Zikspotting - 14h30 Les extraordinaires aventures du kinobus - 16h40 Noob - 17h00 Zikspotting - 17h15 Calvin Harris - 18h20 Mon été sur la lagune - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ben Bop - 21h00 Bon séjour - 22h00 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 A votre Service - 23h10 Noob - 0h00 Nutiziale

numericable™

# 95

Bastia

Mercredi 14 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 Bon séjour - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La tumultueuse vie d'un déflaté - 13h40 Zikspotting - 14h30 Ben Bop - 15h20 Entre deux feux - 17h05 Noob - 17h25 Zikspotting - 17h40 Yande Codou Sene - 18h35 Bon séjour - 19h30 Nutiziale - 19h40 Mon été sur la lagune - 20h55 Calvin Harris - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

bouygues TELECOM

# 30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



# www.telepaese.corsica





**AGIR  
PLUS**

**CHAUFFAGE BOIS  
ISOLATION COMBLES ET MURS  
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE**

**VOS TRAVAUX  
100% SUBVENTIONNÉS\*!**

**VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR [corse-energie.fr](http://corse-energie.fr)**



**\*Aide plafonnée sur la base du prix moyen constaté. Sous conditions de ressources.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.